

HORS
COLLECTION



NOVEMBRE 2019

Le nautisme en Provence - Alpes - Côte d'Azur

*Un fort potentiel de développement
pour la région*

RÉGION
SUD  PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

D E S S A V O I R S P O U R L ' A C T I O N



ÉDITO CONSEIL RÉGIONAL

Le nautisme est un secteur stratégique en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Avec 12 000 emplois et près d'1,6 milliard d'euros de retombées économiques, il progresse et contribue à notre attractivité.

Au plus près des acteurs, la Région soutient efficacement toutes les filières de la mer, notamment à travers la formation avec le Campus des Métiers de la mer, les dispositifs d'accompagnement des entreprises à toutes les étapes de leur vie, des actions en faveur de l'environnement avec les ports propres.

Présente aux côtés des sports et loisirs nautiques sur le littoral, la Région accompagne également leur développement et leur ancrage sur ses lacs, fleuves et rivières, comme le soutien régional au Plan de développement du lac de Serre-Ponçon.

L'accueil des épreuves de voile des Jeux Olympiques 2024 confirme la qualité de nos sites et la vitalité des acteurs régionaux. Dès cette annonce, nous avons adopté un Plan Voile et Nautisme doté de 21 millions d'euros. Il renforce notre partenariat tant sur le plan sportif – par le soutien aux clubs de l'élite par exemple – que sur le plan économique par le biais d'une meilleure offre de formation, notamment.

L'étude présentée par l'Observatoire Régional des Métiers illustre l'ampleur des activités nautiques en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Les analyses et les enjeux identifiés confortent nos actions aux côtés de l'ensemble de nos partenaires.

Renaud Muselier

Président de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur
Président de Régions de France

ÉDITO ORM

Les activités liées à la mer constituent un pan important de l'économie régionale et génèrent de nombreux emplois. Cette étude est centrée sur l'impact socioéconomique du nautisme, c'est-à-dire des activités de sports et de loisirs qui se pratiquent sur un plan d'eau. Elle est réalisée conjointement par le Conseil régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur, afin d'appuyer sa politique régionale en lien avec l'économie de la mer, en outillant notamment l'Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement (Amcre), et par l'ORM, en tant qu'expert du champ de l'emploi et des métiers en région.

L'ORM, porteur du dispositif régional d'observation de l'emploi et des formations (Droef) dans les champs du sport et de l'animation depuis plusieurs années, s'est appuyé sur sa grande connaissance du champ du sport, et notamment des sports de nature. En effet, les différentes études menées sur ce domaine ont révélé dans quelles mesures ces activités participent au développement économique de certains territoires en région. Elles ont également permis de mettre en lumière les spécificités en matière d'emploi pour ces professionnels, et d'éclairer ainsi au mieux les politiques visant à accompagner ces parcours, en prenant en compte notamment les contraintes liées à la saisonnalité et les enjeux de multiquilification pour ces professionnels.

Les industries nautiques constituent, du point de vue de l'analyse du développement économique et de l'emploi, une filière particulièrement complexe à appréhender dans la mesure où les entreprises qui les composent ne sont pas clairement répertoriées et où les activités qui les structurent, qu'il s'agisse de la construction, de l'équipement, du négoce, de la maintenance ou encore des services, croisent de nombreux secteurs d'activité.

Ce travail, réalisé en partenariat avec les principaux acteurs du champ, aura donc permis de renforcer l'expertise d'une filière stratégique du point de vue économique, et incontournable du point de vue de l'emploi en région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Philippe Cottet

Président de l'Observatoire régional des métiers

Directeur de publication

Philippe Cottet

Réalisation

Anne-Sophie Dumortier (ORM)
Gilles Giorgetti (Région Sud
Provence - Alpes - Côte d'Azur)

Conception graphique, PAO

Gaël Martinez



SOMMAIRE

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE	6
INTRODUCTION	7
01. LES INFRASTRUCTURES LIÉES AU NAUTISME	9
1. Les ports de plaisance de la région.....	9
1.1. L'économie des ports de plaisance.....	11
1.2. Ports et mobilité.....	18
2. Les zones de mouillage et d'équipements légers.....	19
3. Les cales de mise à l'eau.....	20
4. Les points d'analyse et les propositions d'actions.....	21
5. Zooms sur les grands projets et investissements régionaux.....	23
02. LES INDUSTRIES NAUTIQUES	29
1. La structuration des industries nautiques en région.....	29
2. Les industries nautiques de la région en quelques chiffres.....	31
2.1. Le poids économique des établissements employeurs.....	31
2.2. Caractérisation de l'emploi dans les industries nautiques.....	31
3. Les points d'analyse et les propositions d'actions.....	34
4. Zooms sur les grands projets et investissements régionaux.....	36
03. LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET L'ÉVÉNEMENTIEL	41
1. Le tourisme sportif en région.....	41
2. Les sports nautiques et leur évolution en région.....	42
2.1. La plongée.....	43
2.2. La voile.....	46
2.3. Le canoë-kayak et les disciplines associées.....	49
2.4. Le kitesurf.....	50
3. Le poids des sports nautiques dans l'économie régionale.....	51
3.1. Les licenciés sportifs.....	51
3.2. Les retombées économiques des sports nautiques et événementiels.....	51
3.3. L'emploi dans les sports nautiques.....	52
4. Les points d'analyse et les propositions d'actions.....	56
5. Zooms sur les grands projets et investissements régionaux.....	58
CONCLUSION	65
GLOSSAIRE	66
REMERCIEMENTS	67

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE



* Zones de mouillages et d'équipements légers.
 ** Équivalent temps plein.

INTRODUCTION

Le nautisme se définit par les activités de sport et loisirs qui se pratiquent sur un plan d'eau. La filière nautique est structurée autour de trois pôles :

- les infrastructures (ports, cales de mise à l'eau et zones de mouillage et d'équipements légers) qui favorisent l'accès au plan d'eau ;
- les industries et leurs emplois ;
- la pratique, avec les sports et loisirs nautiques.

Ces pôles mobilisent l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels et socioculturels concernés qui interagissent pour le développement du secteur.

Le nautisme en France représente 1 029 ports de plaisance dont 473 ports maritimes, 1 000 bases nautiques, 11 millions de pratiquants (dont 4 millions de plaisanciers réguliers et 1 million de licenciés) et plus de 5 milliards de chiffre d'affaires dont 1,2 milliard liés à la construction avec des entreprises leaders au niveau mondial qui exportent plus de 76 % de la production. Au-delà de ces chiffres, le nautisme génère des retombées économiques indirectes importantes, notamment en matière de tourisme, qui en font un secteur déterminant pour l'économie nationale.

Mais comment infuse-t-il les territoires ? Quel est le poids réel de la filière nautique en France et dans les régions ? Le Comité interministériel de la mer, sous l'impulsion de la Fédération des industries nautiques, a invité l'ensemble des régions littorales à réaliser une étude sur le poids socioéconomique de la filière pour répondre justement à ces questions.

La région Provence - Alpes - Côte d'Azur est la première destination nautique de France. La région est aussi très attractive à l'échelle européenne, tout comme sur la scène mondiale. Le nautisme constitue une filière touristique transversale qui se compose de divers éléments et d'une pluralité d'acteurs qui se doivent de travailler ensemble pour améliorer le positionnement de la destination : sites naturels (plages, littoraux, eaux de baignade, îles, espaces protégés dont sites classés marins et littoraux), prestataires d'activités et de services, constructeurs de bateaux... Le nautisme est une composante essentielle de l'identité maritime et culturelle de la région. Il est un secteur stratégique intervenant directement dans le développement et l'aménagement du territoire sur les plans économique, environnemental et socioculturel. Cela exige de la Région une intervention globale et cohérente avec l'ensemble des acteurs impliqués. Celle-ci se traduit par de multiples actions inscrites dans le Plan climat, le Plan régional olympique voile et nautisme et le Plan mer et littoral, qui portent l'ambition de « faire de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur le leader mondial de la filière nautique ».

Le soutien au nautisme est identifié comme une des actions inscrites dans la feuille de route de l'Opération d'intérêt régional (OIR) Économie de la Mer, qui priorise le secteur maritime comme filière d'excellence. La réalisation de cette étude vise ce même objectif en proposant non seulement une évaluation chiffrée mais aussi une analyse opérationnelle et une valorisation des projets de territoire qui s'appuient sur le nautisme comme source de développement.



La façade méditerranéenne de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, avec ses 1 000 kilomètres de côtes, est un atout fort auprès des clientèles, notamment internationales. Le tourisme littoral représente 70 % du tourisme régional, 80 % des emplois dédiés et 8 % du PIB de la région. Au-delà des activités balnéaires, le nautisme et la plaisance sont sources de retombées économiques significatives.

01

LES INFRASTRUCTURES LIÉES AU NAUTISME

L'ESSENTIEL

- 147 ports de plaisance et de pêche sur le littoral de la région pour 60 000 places.
- Leur chiffre d'affaires varie en fonction des activités, des services offerts et de la valeur locative des anneaux.
- 1 706 380 nuitées sont enregistrées par les ports en 2018.
- 643 entreprises des activités nautiques et 681 entreprises de services de proximité sont présentes sur les ports de la région.
- 1 000 emplois en équivalent temps plein (ETP) sont recensés sur l'année 2018.
- Les ports comme lieu de mobilité, plateformes multimodales de transport : 5 892 345 personnes ont transité par les ports de plaisance pour se déplacer en 2018.

Dans cette étude, sont compris comme « infrastructures » les ports de plaisance et de pêche, les zones de mouillage et d'équipements légers et les cales de mise à l'eau. Les bases nautiques seront volontairement étudiées dans la partie « sports, loisirs et événementiels ».

Ces infrastructures sont situées majoritairement sur le domaine public maritime. Ce sont des équipements de service public qui favorisent l'accès à l'eau et aux sports et loisirs nautiques. Ce sont des éléments structurants des territoires car ils participent au développement des activités économiques et à la vie sociale.

1. LES PORTS DE PLAISANCE DE LA RÉGION

Le littoral de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur abrite 147 ports de plaisance et de pêche avec près de 60 000 places. Soit près d'un tiers des emplacements nationaux, ce qui en fait la première région de France en termes de capacité d'accueil pour la plaisance et une des principales zones de navigation au monde pour les yachts.

Reflets des territoires et des populations, les ports diffèrent grandement les uns des autres de par leur taille, le type de plaisanciers, la nature des activités et du gestionnaire. Du petit port traditionnel au port dit de haute plaisance, chacune de ces infrastructures est considérée comme stratégique pour le développement du territoire car ils sont placés au cœur des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels. En effet, si la plupart d'entre eux ont été conçus dans les années 1960-70 pour développer le tourisme et la plaisance, ils sont désormais davantage appréciés comme des espaces ouverts à la population, des lieux de vie où se combinent dynamisme économique, mobilité et culture dans le respect de l'environnement. Le rapprochement constaté du port et de la ville implique des évolutions fortes en lien avec les nouvelles politiques publiques et suscitent des investissements importants pour adapter les infrastructures.

La Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur, l'Union des ports de plaisance de Provence - Alpes - Côte d'Azur et Monaco (Upaca) ont une expertise reconnue pour accompagner la modernisation des ports de plaisance et de pêche. Elles ont été à l'initiative des démarches suivantes :

« Ports propres » et « Ports propres actifs en biodiversité »

La certification européenne « Ports propres » valorise l'excellence environnementale en matière de maîtrise des effluents et des déchets issus de l'activité portuaire. Avec 124 ports adhérents à la démarche, 62 certifiés, plus de 30 millions d'euros investis (dont la moitié d'aides publiques) et plus de 900 personnes formées, les ports de la région sont sans doute les plus avancés au niveau international en matière de gestion environnementale.



En 2018, la création d'une certification complémentaire « Ports propres actifs en biodiversité » marque la seconde étape de la démarche « Ports propres ». Les ports ne se limitent plus à préserver l'environnement mais ils sont désormais en capacité d'y apporter une plus-value. Cette certification propose dès lors de changer de paradigme sur la nature en ville et sur la capacité des collectivités et des acteurs socioéconomiques à interagir positivement pour la biodiversité. Cinq ports sont déjà certifiés et 45 personnes ont suivi le programme de formation.



La « Charte des ports de plaisance et de pêche »

Créé fin 2015, c'est un projet unique en France qui s'appuie sur les spécificités régionales et répond à l'ambition de faire de la région le leader mondial du nautisme et de la plaisance. Son objectif est de valoriser le port comme un outil stratégique pour l'aménagement du territoire et le développement durable des ports et des activités maritimes. Elle se définit à la fois comme une vision partagée du port de demain, un cadre partenarial pour développer des interactions entre les acteurs de la vie portuaire et un dispositif d'accompagnement réactif pour la modernisation des ports de plaisance et de pêche. Aujourd'hui, les résultats sont positifs avec 70 ports adhérents, 19 partenaires, 102 opérations financées pour un montant de plus de 28 millions d'euros (dont 3,7 millions d'euros d'aides régionales).

Port de plaisance de Saint-Tropez
(Régis Cintas-Flores, Région Sud
Provence - Alpes - Côte d'Azur)



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les données utilisées sont issues de l'enquête menée par l'Upaca auprès de ses 147 membres au printemps 2019. Les données ont été exploitées conjointement entre l'ORM et l'Upaca pour assurer des synthèses départementales validées par les deux parties.

Dans cette enquête, les 14 questions relatives aux ports de plaisance ont porté sur les thèmes suivants : le port et ses aménagements portuaires, les activités sur le domaine, les emplois, les investissements réalisés au cours des trois dernières années.

La récolte des données s'est faite par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne, complété par un phoning auprès des ports de plaisance. Cette méthodologie a permis de recueillir les retours de 128 ports sur 147 (taux de réponse de 87 %).

Les résultats présentés ci-dessous proviennent de l'exploitation de cette enquête. Le choix a été fait de ne pas extrapoler les résultats des 128 ports ayant répondu à l'enquête à la totalité des 147 ports afin que les conclusions soient issues de données réelles. En effet, chaque port étant un cas spécifique, toute notion de proportionnalité sur divers items est à exclure.

1.1. L'ÉCONOMIE DES PORTS DE PLAISANCE

CHAMP D'OBSERVATION

Pour l'Observatoire national des ports de plaisance, sont considérés comme port les infrastructures pouvant accueillir au moins 20 bateaux de plaisance souhaitant se mettre à l'abri ou rester en sécurité tout ou partie de l'année.

Le support d'étude est constitué par les ports de plaisance adhérents à l'Upaca (soit la quasi-totalité des ports existants sur le territoire régional).

• Les caractéristiques des ports ayant répondu à l'enquête

Les 128 ports ayant répondu à l'enquête de l'Upaca proposent **53 891 places de port** (nombre d'anneaux), soit un nombre moyen de 421 places par port (484 places par port en moyenne nationale selon l'Observatoire national). Les Bouches-du-Rhône présentent des ports de plus petite capacité (345 places/port en moyenne départementale) alors que le Var est plutôt doté de ports de grande capacité (557 places).

TABLEAU 1 RÉPARTITION DES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE SELON LEUR TAILLE EN NOMBRE D'ANNEAUX

	Moins de 200 anneaux	De 200 à moins de 400 anneaux	De 400 à moins de 800 anneaux	800 anneaux et plus	Total
Port à gestion privée	12	11	8	11	42
Port à gestion publique	41	15	22	8	86
Total	53	26	30	19	128

Source : Upaca - Enquête auprès des adhérents, mars 2019 - Traitement ORM et Upaca.

• L'activité au sein des ports de plaisance¹

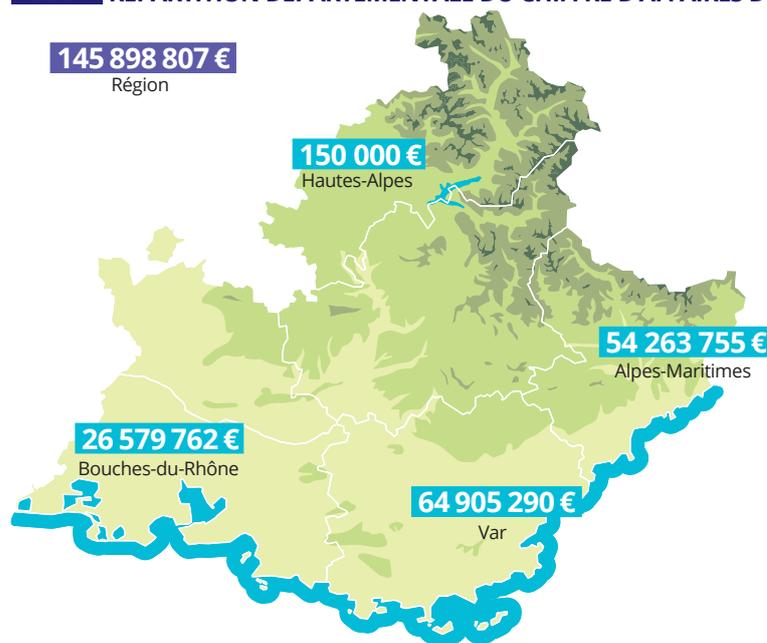
Le chiffre d'affaires des ports régionaux

Le chiffre d'affaires total des ports ayant répondu à l'enquête s'élève en 2018 à **145 898 807 €**. De grandes différences entre les ports peuvent être constatées selon la nature des activités et des services offerts par le gestionnaire (le transport ou le yachting produisent un chiffre d'affaires élevé) ou la valeur locative des anneaux (qui dépend de l'attractivité du site et de la nature des gestionnaires).

Les principales ressources d'un port de plaisance sont :

- les redevances annuelles sur la location des postes à quai (annuelle/garantie d'usage) ;
- la perception des charges annuelles sur les garanties d'usage de longue durée ;
- la facturation de « passage » (transport de passagers, nuitées) ;
- les redevances d'occupation du domaine public portuaire (chantiers, commerçants, résidences, etc. ;
- les recettes issues de l'exploitation de la station d'avitaillement ;
- les recettes issues de l'exploitation de l'aire de carénage et de la cale de mise à l'eau.

CARTE 1 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES PORTS DE PLAISANCE



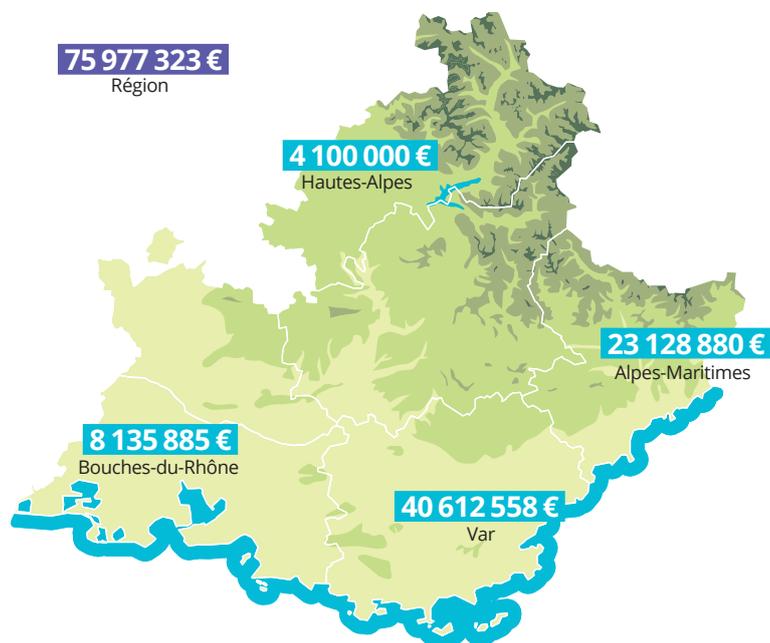
Source : Upaca - Enquête auprès des adhérents, mars 2019 - Traitement ORM et Upaca.

• Les investissements²

75 977 323 € ont été investis sur les ports ayant répondu à l'enquête (en moyenne annuelle des investissements au cours des trois dernières années). La réfection des quais et pontons, la réfection des bâtis terrestres, la construction d'une nouvelle capitainerie, de nouveaux bâtis pour accueillir de nouveaux commerces ou entreprises entraînent les plus gros investissements. De nombreux ports ont aussi engagé des travaux de rénovation. La modernisation des installations justifie de nombreux investissements (raccordement fibre, bornes multiservices, vidéosurveillance, etc.).

¹ L'analyse s'appuie sur 107 ports ayant fourni une réponse exploitable. Le volume d'activité examiné est minoré par rapport à la réalité.

² L'analyse s'appuie sur 107 ports ayant fourni une réponse exploitable. Le volume d'activité examiné est minoré par rapport à la réalité.

**CARTE 2 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES INVESTISSEMENTS
DANS LES PORTS DE PLAISANCE**

Source : Upaca - Enquête auprès des adhérents, mars 2019 - Traitement ORM et Upaca.

• Les coûts de fonctionnement (hors masse salariale)³

Les coûts de fonctionnement (hors masse salariale) s'élèvent à **44 352 581 €** pour les ports ayant répondu à l'enquête. Les écarts de coût de fonctionnement sont très importants selon la nature du port.

Les principales dépenses d'un port de plaisance sont :

- la redevance domaniale (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises) ;
- les charges de personnels ;
- l'entretien, maintenance, mise aux normes des équipements, superstructures (digues) ;
- les dotations aux amortissements ;
- les achats matériels, équipements (de l'ordinateur au travelift⁴ en passant par le bateau de servitude) ;
- l'eau, l'électricité ;
- le dragage.

³ L'analyse s'appuie sur 105 ports ayant fourni une réponse exploitable. Les coûts de fonctionnement examinés sont minorés par rapport à la réalité.

⁴ Élévateur à bateau.

CARTE 3 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT
DES PORTS DE PLAISANCE



Source : Upaca – Enquête auprès des adhérents, mars 2019 – Traitement ORM et Upaca.

• **Les retombées économiques induites par les ports de plaisance**

Le nombre de nuitées⁵

Une nuitée se définit comme une nuit passée au port par bateau sur une place de passager. Elle permet de quantifier la fréquentation d'un port.

Les ports de la région ont enregistré **1 706 380 nuitées** en 2018. Le nombre de nuitées est beaucoup plus élevé pour les ports situés dans le département des Alpes-Maritimes que pour ceux du Var et des Bouches-du-Rhône.

Le nombre moyen de nuitées en escale pour les ports maritimes (et non fluviaux) est de 10 500 par an en France, et de 15 700 en région (soit 50 % de plus).

Quelques critères de modération :

- certains bateaux occupent des places sans que le ou les plaisanciers passent réellement la nuit à bord ;
- les ports, selon les textes de loi, comptabilisent le bateau et le déclaratif du nombre de plaisanciers à bord ;
- les ports méconnaissent parfois la location entre particuliers des bateaux à la nuitée ;
- les textes de loi permettent un forfait avec une estimation de deux plaisanciers à bord pour collecter la taxe de séjour.

Le montant des taxes de séjours collectées

Si l'on considère que chaque nuitée concerne deux plaisanciers, cela équivaut à **3 412 760 touristes en 2018 sur les ports de plaisance de la région.**

La taxe de séjour minimale collectée par les ports de plaisance étant de 0,20 € par personne, cela revient à **682 552 €** perçus de taxe de séjour minimale.

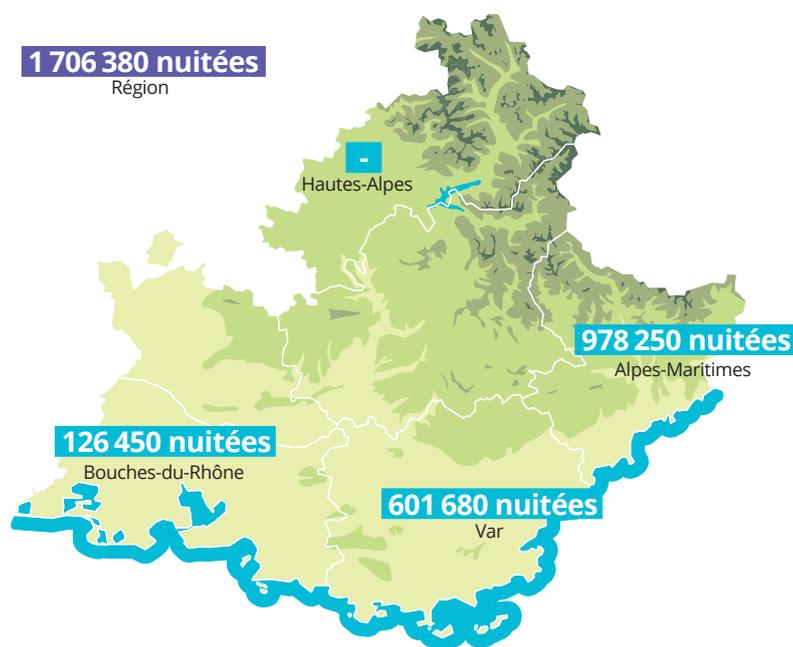
⁵ L'analyse s'appuie sur 109 ports ayant fourni une réponse exploitable. Le nombre de nuitées est minoré par rapport à la réalité.

La détermination de la dépense moyenne par plaisancier

Une étude du Comité régional du tourisme sur la dépense moyenne par jour et par personne qui date de 2010-2011 (majorée d'un taux de 11 % de l'inflation cumulée sur la période 2011-2018) présente les chiffres suivants :

- l'estimation globale par personne et par jour sur le littoral est de 73 € (66 € majoré de 11 %) ;
- la part de l'hébergement est de 36 % en 2018, soit 26 € en moyenne ;
- le total par jour et par personne hors hébergement est alors de 47 € (73 € – 26 €) ;
- au total, les dépenses générées par les touristes qui se sont déplacés par la mer et qui logent sur un bateau sont estimées à **160 399 720 €** (3 412 760 touristes x 47 €).

CARTE 4 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DU NOMBRE DE NUITÉES DANS LES PORTS DE PLAISANCE



Source : Upaca – Enquête auprès des adhérents, mars 2019 – Traitement ORM et Upaca.

• Le tissu économique des ports de plaisance

Les entreprises présentes sur les ports⁶

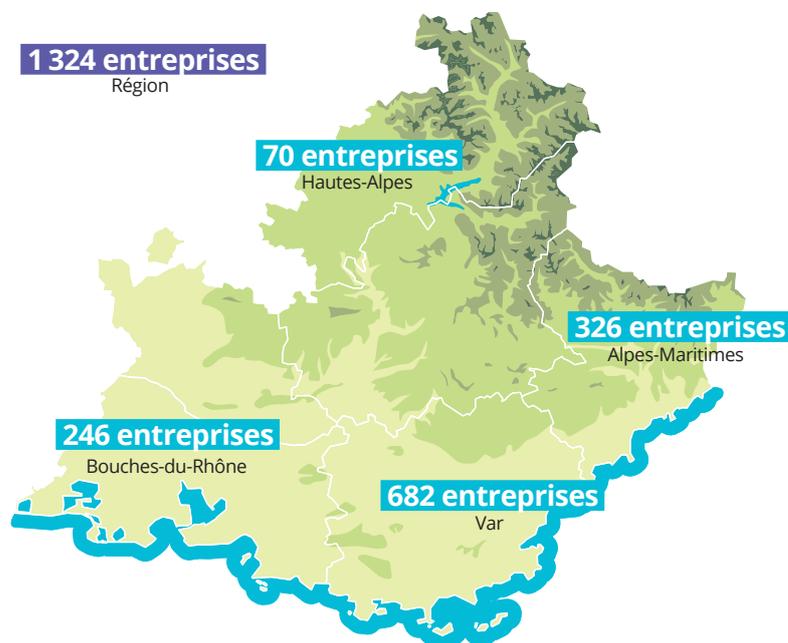
643 entreprises des activités nautiques sont présentes sur les ports de la région ayant répondu à l'enquête.

Aux entreprises des activités nautiques s'ajoutent l'activité des établissements de services extérieurs tels que les commerces, les restaurants, agences immobilières, etc. Elles sont 681 autres structures facilitant la vie des utilisateurs en apportant des services de proximité.

A minima, on recense **1 324 entreprises** exerçant leurs activités sur les ports régionaux (activités nautiques et services de proximité).

⁶ L'analyse s'appuie sur 119 ports ayant fourni une réponse exploitable. Le tissu économique des ports est minoré par rapport à la réalité.

CARTE 5 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES ENTREPRISES EXERÇANT SUR LES PORTS DE PLAISANCE



Source : Upaca – Enquête auprès des adhérents, mars 2019 – Traitement ORM et Upaca.

L'emploi dans les ports de plaisance de la région⁷

La gestion des ports nécessite une équipe constituée de plusieurs métiers spécifiques tels que le directeur de port, le maître de port, le surveillant de port... mais aussi d'une équipe administrative et d'accueil. Le nombre de personnes est souvent restreint et elles sont pluridisciplinaires. Les postes peuvent être occupés à l'année ou de façon ponctuelle, en particulier l'été pour renforcer l'équipe permanente en place.

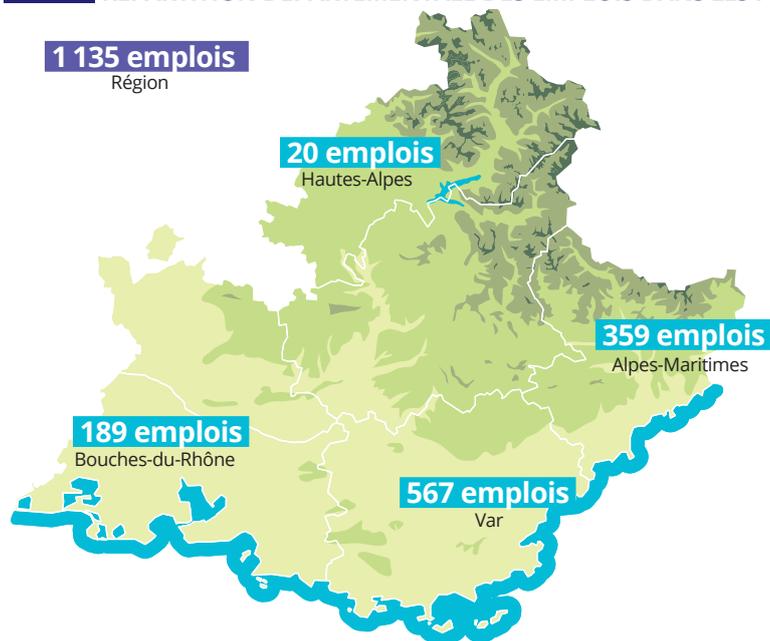
1 135 emplois sur l'année 2018 sont recensés : 770 emplois permanents et 365 emplois saisonniers sont enregistrés pour les ports ayant répondu à l'enquête.

Les emplois saisonniers qui renforcent les équipes durant l'été représentent environ 120 emplois équivalent temps plein reportés à l'année. Au total, on estime à **1 000 le nombre d'emplois ETP** dans les ports de la région.

Le nombre moyen de salariés dans les ports français est de sept emplois équivalent temps plein. En région Provence - Alpes - Côte d'Azur, il dépasse les neuf emplois.

⁷ L'analyse s'appuie sur 123 ports ayant fourni une réponse exploitable concernant les emplois permanents et 119 pour les emplois saisonniers. L'emploi dans les ports est minoré par rapport à la réalité.

CARTE 6 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES EMPLOIS DANS LES PORTS DE PLAISANCE



Source : Upaca – Enquête auprès des adhérents, mars 2019 – Traitement ORM et Upaca.

La masse salariale⁸

La masse salariale totale est de **36 883 451 €** (charges sociales comprises) pour les ports ayant répondu à l'enquête.

CARTE 7 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DE LA MASSE SALARIALE POUR LES PORTS DE PLAISANCE



Source : Upaca – Enquête auprès des adhérents, mars 2019 – Traitement ORM et Upaca.

⁸ L'analyse s'appuie sur 123 ports ayant fourni une réponse exploitable concernant les emplois permanents et 119 pour les emplois L'analyse s'appuie sur 101 ports ayant fourni une réponse exploitable. La masse salariale totale des ports est minorée par rapport à la réalité.

• Les animations sur le port

Les ports de plaisance et de pêche sont des pôles d'animation majeurs pour les villes. Situés ou s'apparentant aux centres-villes, ils offrent des espaces très attractifs et adaptés à l'organisation de festivités locales (marchés, foires, festivals, etc.). Par ailleurs, ils contribuent à l'animation des plans d'eau en permettant l'accueil de manifestations sportives (régates, concours de pêche, tournois de joutes provençales...).

22 ports déclarent l'organisation d'un marché, de puces nautiques ou d'événements festifs, principalement durant la période estivale. Cette valeur semble faible comparée aux nombreuses observations. Il semble donc que ces animations soient plutôt organisées à proximité des ports de plaisance et non sur le domaine portuaire.

1.2. PORTS ET MOBILITÉ

« Port », issu du latin *portus*, désigne le passage. Ainsi, dès l'origine, cet équipement qui est au centre des relations terre-mer a été conçu pour favoriser les déplacements. Aujourd'hui, le port est considéré comme un outil stratégique pour le développement des dynamiques urbaines. Pour les administrés, il doit être accessible et aménagé comme un lieu de vie. Par essence, la question de la mobilité sera donc un enjeu pour le port du futur. Cette tendance est confirmée par 80 % des gestionnaires de ports⁹.

Avec une moyenne d'un port tous les 7 kilomètres, le littoral régional bénéficie d'un maillage exceptionnel pour développer une politique de transport moderne capable de fluidifier les déplacements touristiques et d'accroître l'offre pour la mobilité urbaine et interurbaine. Actuellement, 35 ports de plaisance accueillent une activité de transport maritime (11 dans les Bouches-du-Rhône, 17 dans le Var et sept dans les Alpes-Maritimes). Le transport maritime de passagers dans les ports de plaisance se définit à travers quatre activités : la croisière (586 113 passagers), les ballades touristiques (1 280 479), le déplacement urbain et interurbain (3 102 274) et le service public vers les îles (923 479).

Au total, en un an, **5 892 345 personnes** ont transité par les ports de plaisance pour se déplacer.

La tarification est très variable selon la nature de l'activité, le public visé et les collectivités responsables. Il est donc très difficile d'avancer un chiffre significatif, même si on peut raisonnablement estimer que le transport maritime dans les ports de plaisance génère directement plusieurs dizaines de millions d'euros de richesse et certainement davantage indirectement en englobant l'économie des îles qui en dépend, l'entretien des bateaux, la masse salariale et les investissements connexes.

Sur la période 2018-2019, plus de 4,7 millions d'euros ont été investis dans les ports de plaisance pour développer ces différentes activités. Près de 30 entreprises vivent de cette activité. Au-delà de leur vocation purement maritime, les ports de plaisance en cœur de ville présentent des caractéristiques intéressantes, pour s'affirmer comme des plateformes multimodales de transport, à partir desquelles une offre diverse de transport pourrait être proposée aux locaux et aux touristes. Des services de transport en commun aux véhicules partagés ou en location, la place stratégique des ports de plaisance pour l'aménagement du territoire ouvre des perspectives nouvelles pour la ville de demain.

⁹ Source : F. Royanez, « Ports de demain », Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur, 2018.



Navette maritime Vieux-Port -
Pointe Rouge à Marseille
(Jean-Pierre Garufi, Région Sud
Provence - Alpes - Côte d'Azur)

2. LES ZONES DE MOUILLAGE ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS

Les zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) ont vocation à participer au développement durable des zones côtières, en conciliant les intérêts de la navigation de plaisance, la sécurité et la protection de l'environnement. Ces zones réglementées consistent dans des éléments légers et non permanents d'amarrage et de mise à l'eau des navires et bateaux de plaisance.

L'article L. 2124-5 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public peuvent être accordées à des personnes publiques ou privées pour l'aménagement, l'organisation et la gestion de zones de mouillage et d'équipements légers lorsque les travaux et équipements réalisés ne sont pas de nature à entraîner l'affectation irréversible du site. Ces autorisations sont accordées par priorité aux communes ou groupements de communes après instruction des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).



Zone de mouillage à
Porquerolles (Getty Images -
Droits réservés, Région Sud
Provence - Alpes - Côte d'Azur)

La nécessité de protéger l'herbier de posidonies

La posidonie est une espèce « clé de voute » pour l'équilibre écologique et physique du littoral méditerranéen. Cette plante marine, qui se situe sur les petits fonds côtiers, constitue des zones de frayère, produit de l'oxygène et protège le littoral des risques d'érosion.

En juin 2019, la préfecture maritime de Méditerranée a ordonné un cadre général pour la réglementation des mouillages en Méditerranée et la protection des habitats naturels, en particulier des herbiers de posidonies. Il est désormais « *interdit de mouiller dans une zone correspondant à un habitat d'espèces marines végétales protégées lorsque cette action est susceptible de lui porter atteinte* ». Nécessairement, cette nouvelle réglementation participera à l'organisation d'une nouvelle planification de l'espace maritime. La plaisance et surtout le yachting, qui est une activité stratégique pour la région, s'en trouveront concernés. Les ZMEL devraient se développer et générer des coûts que les partenaires (le Conseil régional, les gestionnaires des futures ZMEL...) devront supporter.

À ce jour, **huit zones de mouillage et d'équipements légers** sont autorisées en région :

- Dans les Bouches-du-Rhône (une zone) : Port-Miou. Son gain s'élève à 34 000 €.
- Dans le Var (cinq zones) : Bruscat, Rayol Canadel (deux zones), Cavalaire et Saint-Raphaël. S'ajoutent 1 500 AOT pour 49 secteurs de mouillage gérés directement par l'État, pour un gain de 520 000 €.

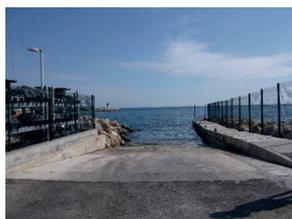
- Dans les Alpes-Maritimes (deux zones) : Cannes (Béal) et Antibes (Olivette). Ces deux ZMEL rapportent 5 634 €.

Le produit de toutes ces redevances versées à l'État s'élève à 559 634 €.

Six projets en cours de développement ou d'instruction :

- Bouches-du-Rhône : deux demandes en attente pour 80 bateaux chacune sur Martigues.
- Var : un projet à Bagaud (Port-Cros) et un autre en instruction sur la baie de Pampelonne.
- Les Alpes-Maritimes comptent deux projets : le premier concerne l'anse de Sainte-Anne (nord de l'île Sainte-Marguerite), le second Villefranche-sur-Mer. Enfin, une étude est en cours de rédaction sur Beaulieu-sur-Mer.

Durant la période 2018-2019, le coût des investissements engagés atteint 1 052 464 € pour deux projets (Rayol Canadel et Bagaud).



Cale de mise à l'eau dans de Vallauris Golfe-Juan (Service mer et littoral de la Région)

3. LES CALES DE MISE À L'EAU¹⁰

Les cales ou rampes de mise à l'eau sont des plans inclinés accessibles aux attelages routiers légers et aux voitures permettant des manutentions de mise à l'eau et mise à terre de manière autonome par les seuls moyens de l'utilisateur. Les cales de mise à l'eau n'ont pas de statut juridique propre.

Elles se situent sur le domaine public maritime (DPM), dans un port ou en dehors d'un port.

Leur gestion relève soit directement de la collectivité, soit d'une personne morale ou physique bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire.

La flotte transportable active est estimée à 80 000 unités qui génèrent un besoin de 800 000 sorties annuelles dont moins d'un quart sont réellement satisfaites. Seules 58 % (soit 113 sur 196) des cales existantes sont ouvertes, c'est-à-dire disponibles. 33 sont payantes ou gratuites avec le parking payant.

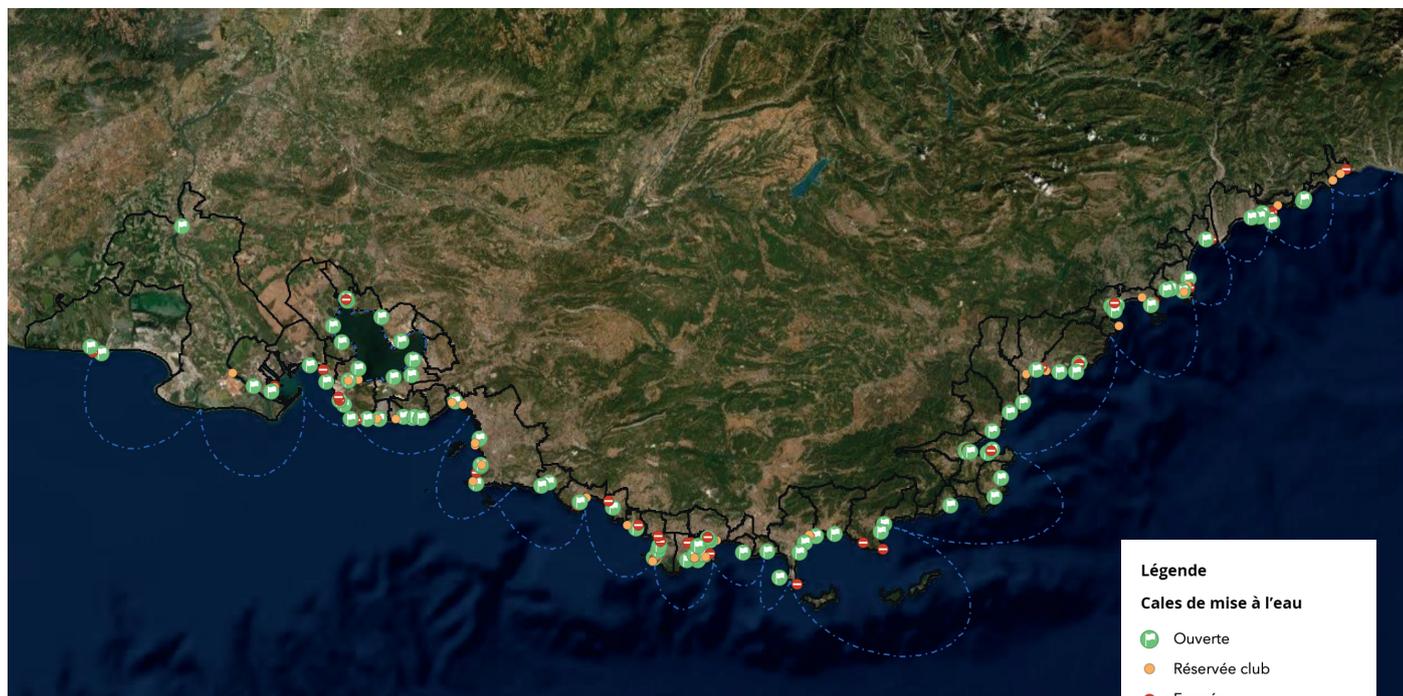
Une cale de mise à l'eau assure en moyenne **1 500 sorties par an**. 49 500 sorties payantes estimées à 10 € en moyenne soit 495 000 €.

Les cales de mise à l'eau, qui offrent les mêmes fonctions d'usage que 107 places de ports, assurent donc le service public d'accès à la mer et constituent à ce titre des éléments structurants pour l'aménagement du territoire. Elles ne sont pas seulement une alternative aux postes à flots, elles permettent un **usage dynamique du littoral et des bassins de navigation** au bénéfice de l'économie locale.

La Région a été la première collectivité territoriale à s'intéresser à la problématique des cales de mise à l'eau en réalisant la première étude sur le sujet. Celle-ci aura permis de faire un état des lieux précis de la problématique, d'en cerner les conséquences économiques, sociales et environnementales, et de proposer les solutions les plus opportunes pour que l'aménagement futur du littoral puisse répondre aux attentes légitimes des habitants. Elle a donné lieu à la création d'une carte interactive accessible pour tous les usagers et mise à jour en septembre 2019, à la mise en place d'un dispositif d'aide pour le maintien et la création de ces équipements et à une formation spécifique pour sensibiliser les chefs d'entreprise à la création et à la gestion de cales de mise à l'eau.

¹⁰ Source : étude sur les dispositifs de mise à l'eau des embarcations transportées ou tractées par des véhicules automobiles en Provence - Alpes - Côte d'Azur, réalisée par le Conseil régional en 2011.

CARTE 8 EXTRACTION D'UNE CARTE INTERACTIVE DES CALES DE MISE À L'EAU EN RÉGION



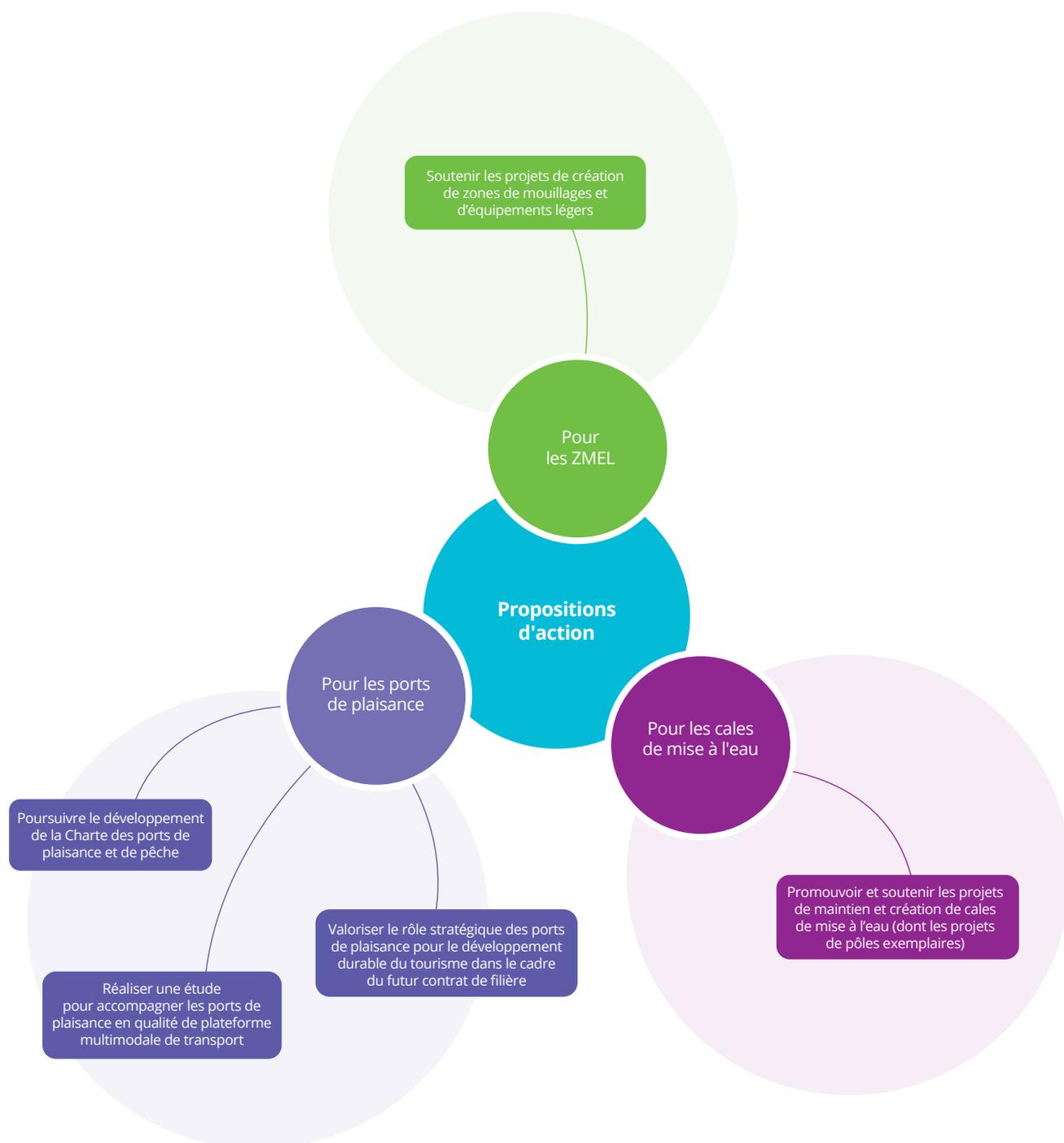
Source : <https://maregionsud.maps.arcgis.com/home/index.html>.

4. LES POINTS D'ANALYSE ET LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Les points d'analyse suivants et les propositions d'action qui en découlent sont issus d'un travail d'analyse collégial du service mer et littoral de la Direction de la biodiversité et de la mer de la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur et de ses partenaires.

- Les ports de plaisance ont un rôle économique majeur pour le territoire régional. Ils génèrent au minimum près de 500 millions d'euros par an.
- La modernisation des ports de plaisance est un enjeu stratégique pour l'économie régionale qui doit faire face à l'évolution des usages.
- Les ports de plaisance s'affirment comme des équipements touristiques importants. Cela implique de s'interroger sur leur rôle pour le rayonnement du territoire, la qualité des services à développer ou la nature des relations qu'ils auront à tisser avec les commerces locaux.
- Les ports de plaisance ont le potentiel pour devenir des plateformes multimodales de transports.
- Les zones de mouillage et d'équipements légers sont des installations déterminantes pour préserver l'environnement et l'économie du littoral.

- Les cales de mise à l'eau sont des outils d'aménagement du territoire. Le développement de pôles exemplaires offre des perspectives intéressantes pour l'économie régionale et les entreprises.



5. ZOOMS SUR LES GRANDS PROJETS ET INVESTISSEMENTS RÉGIONAUX

ISTRES (13) : LE PORT DES HEURES CLAIRES, UN PORT À HAUT NIVEAU DE SERVICES SUR L'ÉTANG DE BERRE

Un projet à l'échelle métropolitaine

La commune d'Istres est membre de la métropole Aix-Marseille Provence qui dispose avec le port des Heures Claires d'un outil stratégique pour l'aménagement et le développement durable de la ville et de l'étang de Berre.

Elles ont décidé, en lien avec la Charte des ports de plaisance et la démarche « Ports propres », d'engager un projet de réhabilitation du port en profondeur qui soutiendra l'essor touristique de l'étang et son potentiel de développement économique. Le projet, qui prévoit une extension de 140 places, correspond à une volonté de la métropole, exprimée dans son livre bleu, de rééquilibrer la plaisance à l'ouest du territoire en augmentant les capacités d'accueil des ports de plaisance.

Ce même projet est inscrit en tant qu'action du contrat pour la réhabilitation de l'étang de Berre, qui agit pour l'amélioration des usages et sur la qualité de la gestion environnementale avec l'objectif d'obtenir la certification européenne « Ports propres » et de reconquérir la biodiversité.

Ce projet de modernisation, d'un montant estimé à plus de 12,5 millions d'euros, vise à préserver l'identité du site en intégrant l'ensemble des contraintes pour améliorer les fonctionnalités à destination des usagers et des habitants de la commune.

Il suit plusieurs objectifs : préserver l'environnement, implanter des infrastructures de qualité et organiser au mieux les espaces du port pour l'ensemble des usagers.

Celui-ci consiste, d'une part, en le réaménagement complet de l'aire de carénage et du quai de manutention avec la création d'une paroi antibruit et l'installation d'une grue de 15 tonnes. d'autre part, il prévoit de créer de nouveaux locaux pour les associations et les entreprises afin de développer les activités économiques et socioculturelles autour du nautisme.

Le projet prévoit également de réhabiliter la cale de mise à l'eau, la base nautique, et de développer les accès aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du port pour améliorer l'accès à la plaisance et aux sports nautiques, avec notamment des pontons spécifiques de mise à l'eau, potence d'embarquement et plateforme flottante.

La création d'une capitainerie est également programmée pour accueillir les services techniques et administratifs afin d'améliorer la qualité de service et les conditions de travail. Enfin une zone dédiée à la pêche est prévue pour soutenir l'activité artisanale sur l'étang, ainsi qu'un terminal pour les navettes maritimes pour le développement d'une ligne maritime vers Martigues et l'aéroport de Marignane.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.



Port des Heures Claires (ville d'Istres)



Vue d'architecte - Projet de réhabilitation du port des Heures Claires (ville d'Istres)



Vue architecturale du projet
(ville de Cavalaire-sur-Mer)



Vue architecturale du projet
(ville de Cavalaire-sur-Mer)

CAVALAIRE-SUR-MER (83) : LE PROJET ÉCOBLEU – PORT DE DEMAIN

La commune de Cavalaire : une collectivité novatrice en matière de gestion portuaire

La commune de Cavalaire est propriétaire et gestionnaire de ses espaces portuaires. Elle fut l'une des premières à obtenir la certification européenne « Ports propres » en 2009 et a adhéré à la Charte des ports de plaisance en novembre 2017. Depuis, elle s'est engagée dans un programme de rénovation profond de son port et ses alentours : le projet Écobleu, qui répond parfaitement au défi du port de demain – s'affirmer comme un outil stratégique pour le développement durable et l'aménagement du territoire.

Ce projet est évalué à un montant de 30 millions d'euros. Il devrait être terminé d'ici la fin 2021.

Il suit trois objectifs essentiels :

- La modernisation des infrastructures portuaires pour soutenir le développement économique de la commune. Un village technique accueillera les professionnels du nautisme, avec une aire de carénage moderne et un espace couvert. Une nouvelle capitainerie sera aménagée pour accueillir des locaux administratifs, une vigie, un espace d'accueil pour les plaisanciers, une halte-garderie et une halle de pêche.
- Le maintien du caractère familial et le développement d'une identité d'espace de loisirs pour favoriser l'attractivité touristique, avec plusieurs places publiques et un square ombragé, un quai dédié aux activités de loisirs nautiques,

un club nautique et une maison de la mer dédiée aux activités touristiques et à l'archéologie marine. L'ensemble du projet sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

- La préservation de l'environnement, en maintenant l'exigence « Ports propres » et en devenant actif en biodiversité, en sensibilisant le public, en développant des modes doux de transport et en facilitant les flux de circulation entre le port et la ville, enfin, en végétalisant l'ensemble du projet.

Un projet portuaire concerté

Ce projet a été conçu sur la base d'une étude prospective et d'opportunité qui a impliqué la population et l'ensemble des acteurs institutionnels et socioéconomiques concernés. Le port est géré par la société publique locale Port Heraclea, créée à cet effet.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

LA ZMEL DE BAGAUD (83) : UN INVESTISSEMENT POUR PRÉSERVER LES RICHESSES DU PATRIMOINE NATUREL

Le Parc national de Port-Cros, créé en 1963, dont les cœurs Port-Cros et Porquerolles occupent 1 700 ha de terres et 2 600 ha de surfaces marines, est le plus ancien parc naturel en France et en Europe.

Le patrimoine naturel, un atout pour l'économie du territoire

L'étude « Les parcs nationaux, une valeur sûre pour les territoires » (mai 2014) affirme que les espaces naturels protégés par le Parc national de Port-Cros comportent des écosystèmes qui constituent de véritables puits de carbone. Parmi eux, l'herbier de posidonies, dont la contribution pour le territoire est estimée à 19,2 millions d'euros par an. Elle permet également de comparer les bénéfices apportés au territoire par le Parc national de Port-Cros aux coûts financiers consentis par la collectivité pour créer ou maintenir ces espaces protégés.

Ainsi, spécifiquement pour Port-Cros, le ratio correspond à 92€ de bénéfices pour le territoire pour 1€ investi.

Ainsi, le Parc national de Port-Cros doit réaliser en 2019 les investissements nécessaires à la mise en œuvre d'une ZMEL dans la rade de Port-Cros : la passe de Bagaud. Située en cœur de Parc, avec ses faibles fonds et son caractère abrité, elle constitue un lieu privilégié de navigation et de mouillage pour les plaisanciers. Dans cette zone, dont les fonds sont quasi exclusivement composés d'un vaste herbier de posidonies, la moyenne journalière de navires au mouillage varie entre 40 et 60 lors de la période estivale, avec des pics de fréquentation pouvant atteindre plus de 200 unités.

Afin de limiter la pression sur l'herbier, le Parc souhaite faire évoluer la réglementation du mouillage dans la passe avec l'aménagement d'une ZMEL complétée par une interdiction de mouillage forain sur la zone.

La ZMEL de Bagaud : un projet partenarial cohérent

L'opération, en investissement, prévoit l'achat et l'installation de 65 mouillages écologiques (coffre, bouée intermédiaire, ligne de mouillage et système d'ancrage), ainsi que l'acquisition de matériels connexes nécessaires au fonctionnement de la ZMEL (système autonome de vidéo-surveillance pour le contrôle du plan d'eau, bateaux pour contrôles et sécurité des navires).

Le montant total du projet est de 470 000 €.

Ce projet bénéficie de l'aide de la Région et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, car son contenu est cohérent avec la stratégie de mouillage définie dans le cadre du Plan d'actions pour le milieu marin et il fait partie des secteurs à enjeux identifiés.

Il participe également pleinement à l'atteinte des objectifs du Plan climat de la Région (Action 77 : « *Promouvoir les mouillages écologiques pour diminuer les pressions sur les habitats marins.* »)

Cette ZMEL permettra donc de protéger le patrimoine naturel et de contribuer au développement durable du territoire.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.



Bagaud avec île de Port-Cros en arrière-plan (photothèque site Parc national de Port-Cros)



Port de Serre-Ponçon
(Syndicat mixte d'aménagement
de Serre-Ponçon)



Projet architectural de la
capitainerie de Savines-le-
Lac (A. Levy – Syndicat mixte
d'aménagement de Serre-
Ponçon)

LE LAC DE SERRE-PONÇON (04-05) : DESTINATION NAUTIQUE

Le Syndicat mixte d'aménagement de Serre-Ponçon a voté en 2012 **un plan de développement soutenable du lac estimé à plus de 30 millions d'euros**, en basant sa stratégie sur le projet « Serre-Ponçon, destination nautique ».

Son objectif est double : construire une offre nautique qualitative à la montagne en accompagnant la montée en gamme des produits touristiques et préserver son caractère sauvage, assez paradoxal pour un ouvrage né de la main de l'homme.

Une orientation environnementale forte

Plus de 10 millions d'euros ont d'ores et déjà été investis. Sur la partie environnementale, le lac, qui compte près de 1 200 places de port, est désormais certifié « Ports propres ». Des projets en faveur de la biodiversité sont développés comme la végétalisation des berges et la mise en place d'îles flottantes, dont l'objectif est d'offrir des habitats artificiels pour la faune locale. Enfin, un observatoire du lac a été créé pour veiller à la qualité des eaux.

De nouvelles infrastructures pour améliorer l'accueil et l'accessibilité au lac.

Sur la partie infrastructures, de nombreux efforts ont été engagés. d'abord pour aménager huit plages de baignade, en particulier avec la mise en place d'une piscine flottante unique sur le site de Bois Vieux. Puis pour gérer les zones de mouillage et proposer des équipements indispensables au développement de la plaisance (stations d'avitaillement, appon-

tements, aire de carénage, cales de mise à l'eau, station de pompage eaux grises/eaux noires).

Enfin, pour accompagner la modernisation de l'accueil et le confortement de l'accessibilité à la retenue, en construisant à Savines-le-Lac la capitainerie du lac : cet équipement global de plus de 4,1 millions d'euros vise à améliorer les services de gestion du lac, à professionnaliser l'accueil des publics et à encourager le développement des entreprises issues de la filière nautique.

Une reconnaissance au travers l'organisation de grands événements sportifs

Désormais, grâce à ses conditions climatiques exceptionnelles et à ses nouveaux équipements, le lac se doit de recevoir des événements nautiques d'envergure, que ce soit des épreuves de motonautisme ou des compétitions de voile, avec l'objectif d'être identifié comme lieu d'entraînement élite en vue des Jeux olympiques 2024.

Aujourd'hui, Serre-Ponçon génère près de 40 % de l'activité touristique estivale du département des Hautes-Alpes. Indépendamment des 75 autorisations d'occupation temporaire (AOT) délivrées sur les rives du lac, pour l'essentiel au bénéfice d'acteurs privés en lien avec le nautisme, **le chiffre d'affaires réalisé par le Syndicat mixte sur les services portuaires atteint près de 1 million d'euros.**

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

ESPLANADE DES SABLETTES – VIEUX-PORT DE MENTON ET ZONE COMMERCIALE PORT DE GARAVAN

Avec la création de la Société publique locale (SPL) Ports de Menton, la ville de Menton a souhaité moderniser et redynamiser ses ports : le Vieux-Port et le port de Garavan.

Pour ce faire, elle a commencé par réhabiliter les 17 000 m² situés au pied de la vieille ville et du Vieux-Port. Un réaménagement dont les travaux se sont achevés en 2018.

L'objectif de cette réhabilitation était de créer un véritable lieu de vie réservé aux piétons et accessible aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, un grand choix de restaurants s'offre au public dont une chaîne internationale et un chef étoilé, quatre commerces, un stand de pêche locale et des associations nautiques.

Cet espace de déambulation permet aussi d'accueillir des événements divers et variés tout au long de l'année, dans un cadre enchanteur avec vue sur la plage des Sablettes et les Alpes.

Les contraintes environnementales ont été intégrées dès le début du projet de la création de l'esplanade. Le quai Gordon-Bennett et le quai Eugénie, auparavant réservés au stationnement des plaisanciers, sont eux aussi devenus piétons ; cette décision a permis de réduire l'impact des eaux de ruissellement sur la qualité des eaux du port. Pour répondre à la demande de stationnement, un parking sous-terrain de 435 places a été aménagé aux abords du Vieux-Port. Les plaisanciers, quant à eux, bénéficient d'un parking gratuit et d'un service de navette électrique gratuite mise en place par la SPL Ports de Menton.

Au port de Garavan, le transfert de gestion des locaux situés sur le quai Laurenti a permis de métamorphoser le port de plaisance.

Une zone commerciale de 2 500 m² comptant une trentaine de commerces – dont 24 créations – a été réalisée, offrant de nouveaux services aux plaisanciers ainsi qu'à l'ensemble de la population mentonnaise.

La rénovation du port de Garavan s'inscrit donc pleinement dans le cadre d'un vaste chantier de requalification du littoral mentonnais, qui a commencé avec la création du parking Vieille Ville – Sablettes, situé sous l'esplanade des Sablettes.

À Garavan également, le recours aux véhicules électriques, la présence de commerces de location de moyens de déplacements doux, les engagements concrets pris en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable, avec entre autres le remplacement de l'éclairage public par du matériel LED, permet de s'inscrire dans la modernité tout en préservant l'environnement.

Ces spécificités s'intègrent aux démarches « Ports propres » et « Pavillon bleu », obtenues respectivement en 2018 et 2019 par la SPL Ports de Menton, et à des projets tels que les nurseries marines de Seabooast prévues pour 2020.

Au total ce sont plus de 10 millions d'euros qui ont été investis. Ces efforts sont récompensés puisque, dans les deux ports, la saison estivale a été très satisfaisante avec une augmentation significative du nombre d'escales.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.



Les deux ports de Menton
(Ville de Menton)

02

LES INDUSTRIES NAUTIQUES

L'ESSENTIEL

- 2 684 établissements des industries nautiques répertoriés en 2019 en région, dont 1 224 emploient des salariés permanents et saisonniers.
- Des conditions d'emploi favorables et des variations saisonnières limitées : 85 % d'emplois stables et 8 % d'emplois à temps partiel.
- 7 353 emplois salariés en équivalent temps plein sur l'année 2015 dans les établissements des industries nautiques.
- Une main-d'œuvre masculine (72 % d'hommes) et un quart de salariés seniors.

1. LA STRUCTURATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES EN RÉGION

Les industries nautiques rassemblent les activités de conception, de construction, de motorisation, d'équipement, de location, de négoce, de maintenance, de services pour les bateaux de plaisance à voile et à moteur, pour la grande plaisance et pour les embarcations et supports de sports de glisse et de pleine nature.

Elles sont représentées par la Fédération des industries nautiques, qui a pour vocation de défendre, représenter et promouvoir les entreprises de la filière nautique française, en France et à l'international.

La France est le leader mondial de la voile et de la glisse et un des principaux constructeurs de bateaux à moteur. Les industries nautiques y pèsent plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, comptent près de 43 000 salariés et réalisent plus de 76 % de leur activité à l'international¹¹.

Zone de navigation exceptionnelle, Provence - Alpes - Côte d'Azur est un territoire essentiel pour la filière car elle concentre une offre portuaire de qualité et le plus grand nombre d'entreprises du secteur, bénéficiant de la forte attractivité de l'espace maritime et des eaux intérieures pour le tourisme. Les principales activités développées sont la vente-négoce et la maintenance-réparation. La région représente près du quart des effectifs et du chiffre d'affaires du marché national selon la Fédération des industries nautiques ; mais aussi près du quart des nouvelles immatriculations avec 2 973 unités vendues, 19 % des ventes d'occasion avec 11 343 unités et 14 % des permis délivrés (13 691)¹².

Le Schéma régional pour le développement économique, l'innovation et l'internationalisation (SRDEII) se décline au travers de huit Opérations d'intérêt régional (OIR). L'objectif est de s'appuyer sur des filières d'excellence pour développer l'économie et l'emploi. L'OIR Économie de la mer intègre les industries nautiques comme secteur prioritaire pour faire émerger de grands projets structurants portés par les entreprises et les territoires et faire de la filière nautique régionale un leader au niveau international.

¹¹ Source : FIN, Les Chiffres clés 2019.

¹² Source : Direction des affaires maritimes.

Depuis 2017, la Région soutient une **convention de partenariat avec la Fédération des industries nautiques** pour mettre en œuvre un programme de développement durable des industries et des services nautiques. Les volets économie, formation, environnement, développement de nouveaux partenariats, structuration d'un réseau d'entreprises moderne et performant et l'accompagnement des projets de territoire en sont les principaux axes. Par ailleurs, elle accompagne le projet de **Parcours performance nautisme** – dispositif unique en France, piloté par la CCI du Var en partenariat avec la Fédération des industries nautiques, la CCI Nice Côte d'Azur et la CCI Marseille Provence –, qui consiste à proposer une enquête et des modules de formation aux chefs d'entreprise des TPE et PME pour les aider à s'adapter à l'évolution des marchés et à la transformation digitale. Elle accompagne également techniquement et financièrement les projets de territoire qui font du nautisme la base de leur développement.

LES INDUSTRIES NAUTIQUES : QUEL PÉRIMÈTRE POUR CETTE ÉTUDE ?

Le secteur de la grande plaisance ou yachting (bateaux de plus de 24 m) est un secteur éminemment stratégique qui génère d'importantes retombées économiques. En effet, la région accueille près de 40 % de la flotte mondiale durant la période estivale et est un des leaders mondiaux pour la réparation et la maintenance. Vu l'importance et la singularité de ce secteur, les chiffres de la grande plaisance ne figureront pas dans le présent document.

Il n'existe pas à ce jour un répertoire régional des entreprises de l'industrie et des services nautiques. Aussi, les chambres de commerce et d'industrie des départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et la Fédération des industries nautiques, partenaires historiques de la Région, ont accepté de nous aider à répertorier les entreprises ayant pour activité principale les industries et les services nautiques. Plusieurs étapes ont été nécessaires pour constituer cette base de données :

- La constitution d'une première base de données avec la FIN et les CCI, sur la base de leurs fichiers d'entreprises respectifs. Plus de 4 500 entreprises rattachées à 211 codes NAF ont été ainsi identifiées.
- Le nettoyage du fichier : cette deuxième étape a consisté à supprimer les entreprises trop éloignées de l'activité des industries nautiques, aboutissant ainsi à une liste plus réduite de 115 NAF dont deux exclusivement consacrées à la plaisance.
- Ce nouveau fichier a ensuite été rapproché au fichier Sirene de l'Insee afin de ne conserver que les entreprises existantes et ainsi constituer une base de travail statistique plus solide, répertoriant 2 684 entreprises des industries nautiques à titre principal en région.
- Parmi ces entreprises, l'Insee a identifié **1 224 établissements employeurs** en 2015. Les données présentées ci-dessous sont issues de l'exploitation des données des déclarations annuelles de données sociales (DADS) concernant ces établissements employeurs.

2. LES INDUSTRIES NAUTIQUES DE LA RÉGION EN QUELQUES CHIFFRES

2.1. LE POIDS ÉCONOMIQUE DES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

• Le profil des établissements

2 684 entreprises de l'industrie nautique ont été répertoriées par les chambres de commerce et d'industrie et la FIN en 2019. Ce sont très majoritairement des structures commerciales. Les entreprises artisanales (quasi-totalité des indépendants) et libérales représentent 14 % de ces effectifs (soit près de 380 entreprises). L'activité la plus importante du secteur, en région, est l'entretien et la réparation, qui rassemble plus d'un quart des entreprises déclarées dans cette filière à titre principal.

Parmi ces 2 684 entreprises initialement répertoriées, **1 224** établissements sont identifiés par l'Insee comme employant des salariés permanents et saisonniers. 80 % de ces établissements se situent dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

• Le chiffre d'affaires de ces établissements

PRÉCAUTION MÉTHODOLOGIQUE

Par définition, un chiffre d'affaires se calcule au niveau de l'entreprise, alors que la filière nautisme est ici appréhendée par ses établissements. Nous avons pu toutefois établir une répartition de ces établissements selon la tranche de chiffres d'affaire de l'entreprise à laquelle ils sont rattachés. Ces données ne reflètent donc pas la réalité du chiffre d'affaires de la filière dans la région. En effet, de nombreuses entreprises de cette filière sont multi-établissements, dont certains peuvent avoir une activité en dehors du nautisme.

Dans la région, 62 % des établissements du nautisme appartiennent à une entreprise ayant un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros, et 3 % à une entreprise ayant un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros ou plus.

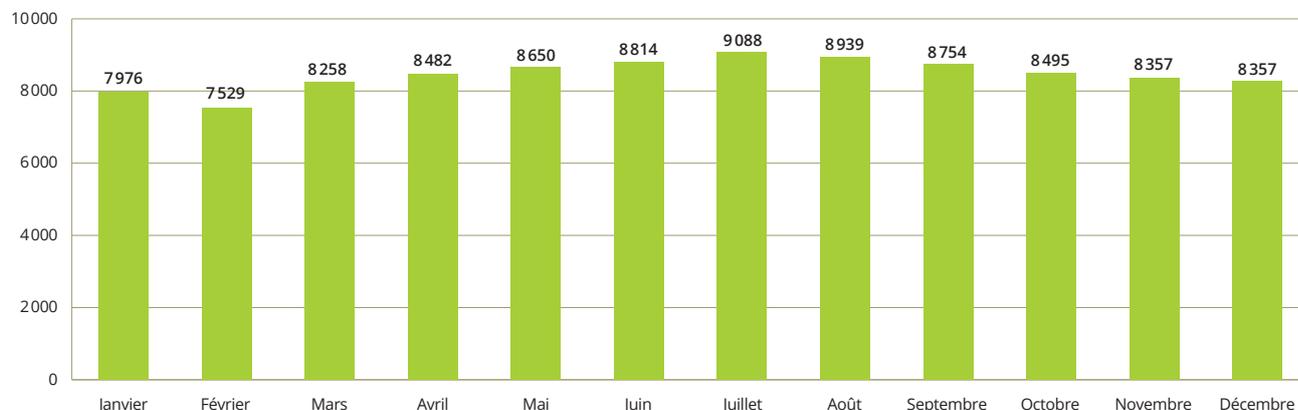
En supposant que toutes les entreprises de moins de 2 millions d'euros exerçant dans le nautisme sont mono-établissement, et en évaluant leur chiffre d'affaires au milieu de sa tranche d'appartenance, on peut estimer leur chiffre d'affaires à moins de 1 milliard d'euros.

2.2. CARACTÉRISATION DE L'EMPLOI DANS LES INDUSTRIES NAUTIQUES

Les établissements de l'industrie nautique ont embauché entre 7 529 salariés en février 2015 et 9 088 en juillet 2015 (période de pointe du secteur), ce qui représentait 7 353 emplois en équivalent temps plein pour l'année.

• Une stabilité de l'emploi due à des variations saisonnières plutôt limitées

GRAPHIQUE 1 VARIATION SAISONNIÈRE DES POSTES DE SALARIÉS EN RÉGION

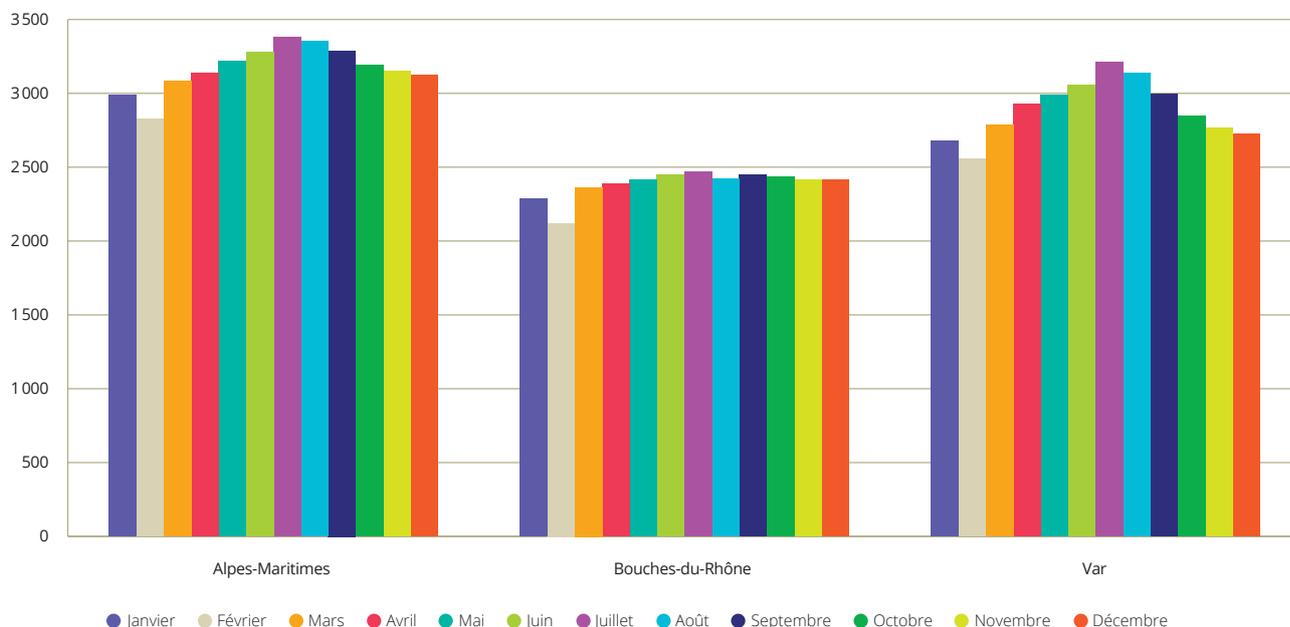


Source : Insee - DADS 2015 - Traitement ORM.

En moyenne, 85 % de ces emplois sont stables. L'embauche en CDI est plus courante dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône (87 %) que dans le Var (81 %) où la saisonnalité est plus forte, comme le montre le graphique 2.

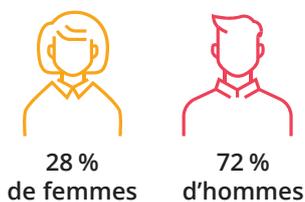
Le temps partiel est très peu usité : 8 % des postes sont à temps partiel. Ils représentent 7 % des emplois dans les Alpes-Maritimes, 8 % dans les Bouches-du-Rhône et 12 % dans le Var.

GRAPHIQUE 2 VARIATION SAISONNIÈRE DES POSTES DE SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT



Source : Insee - DADS 2015 - Traitement ORM.

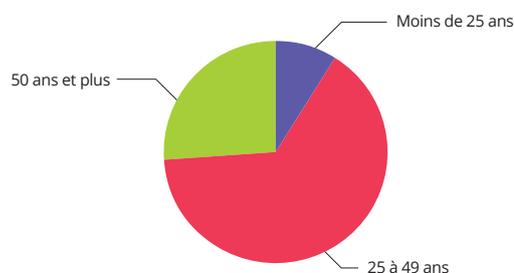
• Une main-d'œuvre masculine avec un quart de salariés seniors



Source : Insee – DADS 2015 – Traitement ORM.

Dans les industries nautiques, la main-d'œuvre est largement masculine : 72 % des salariés sont des hommes. Néanmoins, la part des femmes varie fortement d'un département à l'autre : elle est de 23 % dans le Var à 33 % dans les Alpes-Maritimes.

GRAPHIQUE 3 RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TRANCHES D'ÂGE



Source : Insee – DADS 2015 – Traitement ORM.

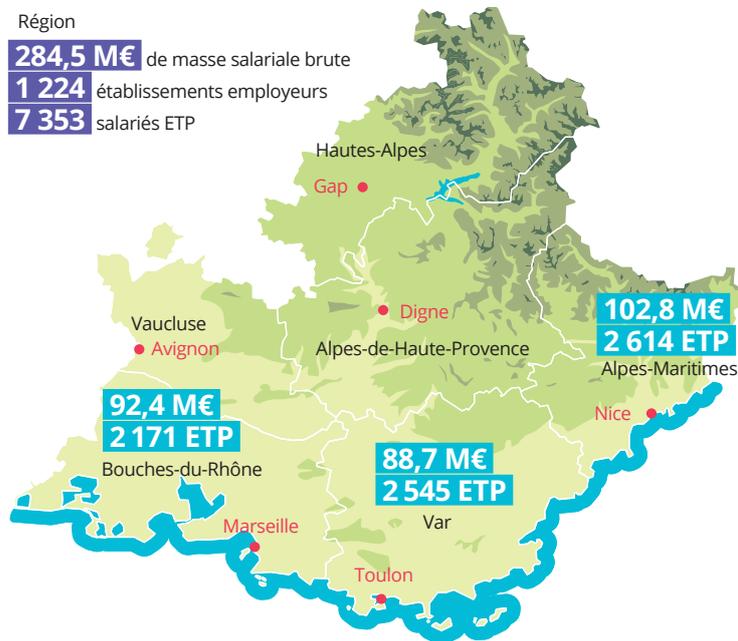
Dans ces entreprises, deux tiers des salariés ont entre 25 et 49 ans. La part des jeunes est inférieure à 10 %. La main-d'œuvre féminine de moins de 25 ans est particulièrement rare (6 % contre 10 % pour les hommes).

Les salariés seniors représentent 26 % des effectifs, leur part atteint même 30 % dans le Var. Ce constat interroge sur le renouvellement de la main-d'œuvre, d'autant plus dans un contexte global d'accroissement de la demande de main-d'œuvre face à l'intensification de l'activité des industries nautiques.

• Une masse salariale de près de 285 millions d'euros

La masse salariale brute annuelle des 1 224 établissements s'élève à 284,5 millions d'euros en 2015. Elle se répartit pour 36 % dans les Alpes-Maritimes, 33 % dans les Bouches-du-Rhône et 31 % dans le Var.

CARTE 9 RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE DES ENTREPRISES NAUTIQUES PAR DÉPARTEMENT



Source : DADS 2015 – Insee – Traitement ORM.
 Précaution méthodologique : les données concernant les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes sont non significatives.

3. LES POINTS D'ANALYSE ET LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Les points d'analyse suivants et les propositions d'action qui en découlent sont issus d'un travail d'analyse collégial du service mer et littoral de la Direction de la biodiversité et de la mer de la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur et de ses partenaires.

- Les difficultés pour collecter des données auprès des entreprises sont liées à de nombreux facteurs : le nombre et la taille des entreprises (majoritairement des TPE) et la part importante de l'artisanat qui limitent la disponibilité des données, la stratégie RH, la saisonnalité de certaines activités, la durée de vie de certaines entreprises, ou encore une réticence certaine à communiquer.
- Les entreprises du nautisme sont rattachées à 115 NAF dont deux relèvent exclusivement du nautisme. Il y a donc une réelle difficulté d'identification administrative des activités, liée à la diversité de ces activités et à leur complémentarité avec d'autres secteurs de l'économie.
- Absence d'un réseau régional des entreprises du nautisme qui permettrait de communiquer directement auprès des entreprises du secteur et accompagner leur développement.
- L'estimation à près de 1 milliard d'euros du chiffre d'affaires des deux tiers des entreprises de la région respecte la déontologie mais reste objectivement sous-évaluée par rapport à la réalité. Elle exclut l'artisanat, qui représente près de 380 entreprises, et les plus gros établissements.
- Les entreprises du nautisme en région disposent d'un réel potentiel de croissance, avec des projets de territoire structurants, des perspectives en R&D réelles, des projets de développement de nouveaux services, des stratégies et des fonctionnements à adapter aux nouveaux besoins.

- Les industries nautiques sont intéressantes en matière d'emploi. Elles représenteraient près de 10 % du secteur maritime (estimé à 120 000 emplois par l'Insee) et proposeraient des emplois stables avec plus de 80 % de CDI.



4. ZOOMS SUR LES GRANDS PROJETS ET INVESTISSEMENTS RÉGIONAUX



Aire de carénage « Ports propres » Navy Service (port Navy Service)



Vue aérienne de Port-Saint-Louis-du-Rhône (ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône)

PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE (13) : PÔLE NAUTISME, MER ET DÉVELOPPEMENT

La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône est située à l'ouest du département des Bouches-du-Rhône, aux portes de la Camargue.

Elle compte un port de pêche et six ports de plaisance dont deux ports privés à sec (Navy Service et Port Adhoc), pour une capacité totale de 3 500 places. Elle dispose également d'une base nautique municipale qui accueille chaque année près de 4 000 élèves et surtout d'un espace naturel et de conditions climatiques idéales pour la pratique des sports de voile. Près d'une trentaine d'entreprises y exercent leurs activités (accastillage, mécanique, chaudronnerie, gréement et voilerie, petite réparation navale, réparation polyester, soudure, stockage à terre), avec plus 300 emplois pour 10 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Des acteurs économiques dynamiques

Navy Service a engagé un programme d'investissements (montant estimé 2,8 millions d'euros) importants pour développer sa capacité de stockage et de levage (travelift de 120 tonnes avec darse de 8,20 m), accueillir de nouvelles entreprises, disposer de pannes flottantes et améliorer ses conditions environnementales avec « Ports propres » (montant estimé de 2,8 millions d'euros).

Port Adhoc propose également de s'engager dans « Ports propres » et d'augmenter ses capacités de levage avec un travelift de 65 tonnes.

Un foncier disponible à fort potentiel

La société publique locale « Pôle nautisme, mer et développement Port-Saint-Louis

Provence » dispose de plus de 300 hectares avec accès à la mer et au fleuve pour développer la filière nautique et maritime. Ce foncier disponible est à proximité immédiate d'un pôle logistique majeur avec les installations du Grand Port Maritime de Marseille et la zone Distriport. Elle a déjà réalisé ou programmé de nombreux investissements pour près de 20 millions d'euros (modernisation de panne, du port de pêche, parc du Mazet et aménagements urbains sur le port, aménagement de la forêt environnementale d'éoliennes, construction base nautique d'un coût de 400 000 euros).

Les premiers résultats sont visibles, avec le développement de programmes immobiliers d'environ 400 logements, l'ouverture d'un restaurant yacht-club (six emplois) dans l'enceinte de Navy Service et un projet de camping lodge à proximité.

Les objectifs attendus sont d'atteindre une capacité d'offre de plus de 4 500 places. L'un des projets majeurs est la création d'une base de catamarans. Un autre objectif est de reconquérir les friches industrielles grâce à un accord de transfert de gestion entre la ville et le Grand Port Maritime de Marseille pour y installer de nouvelles entreprises en lien avec le secteur de l'industrie maritime. Le personnel pourra trouver des formations adéquates grâce au projet complémentaire de centre de formation aux métiers de la mer et du nautisme. Enfin, la libération de l'ancien port de pêche permettra d'implanter une « Cité du nautisme », lieu d'accueil pour les entreprises, les start-up et les associations en lien avec la mer.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

PORT-DE-BOUC (13) : LE PROJET PÔLE MER - ANSE AUBRAN

L'histoire et la vie économique de Port-de-Bouc sont étroitement liées à la mer et à l'industrie maritime.

Le développement du site de l'anse Aubran sous l'impulsion du Chantier naval de Provence

Sodeports, gestionnaire du port de plaisance et de pêche, a réhabilité un ancien site dédié à la pêche professionnelle en créant le **Chantier naval de Provence**. Celui-ci peut accueillir des navires jusqu'à 100 tonnes, 35 m de long et 10 m de large.

Les investissements réalisés s'élèvent à près de 1,5 million d'euros, notamment pour l'acquisition d'un travelift de 100 tonnes, les voirie et réseaux divers et le traitement environnemental de l'aire de carénage de 10 000 m² dans le respect des prescriptions de « Ports propres ».

L'essor du **Chantier naval de Provence** profite aux artisans locaux et génère une dynamique positive sur le site de l'anse Aubran. Cette ancienne friche industrielle, sous la conduite de la commune de Port-de-Bouc, héberge aujourd'hui les services des douanes et de la gendarmerie maritime, des entreprises liées au nautisme et à la réparation navale (Volvo, France Hélices, shipchandler Easymer, le pôle de compétences pour le refit de bateaux, Resysun (le solaire en mer) et une société de refit de catamarans.

Une surface complémentaire de 1 200 m² est disponible pour accueillir de nouvelles entreprises et une zone mitoyenne de quatre hectares devrait être débloquée pour développer des industries à vocation

maritime. L'ensemble des hangars sont recouverts de panneaux solaires.

L'unité de formation par apprentissage Rol Tanguy, qui dispense des formations liées au nautisme, profite également de ce nouvel essor industriel.

Port-de-Bouc, au cœur des bassins ouest du Grand Port Maritime de Marseille, accueille déjà la capitainerie du port, les services de pilotage, l'amarrage, remorquage, le bureau de la main-d'œuvre des dockers, les marins-pompiers et le dispositif Polmar en Méditerranée.

La société de formation Tauroentum est désormais installée sur le site de l'ancienne criée pour développer un pôle de formation sécurité pour les marins.

Les investissements réalisés sont supérieurs à 365 000 € ; plusieurs centaines de personnes sont attendues chaque année.

Parallèlement, la commune engage la **réhabilitation de la base nautique** avec un projet de camping qui aura vocation à développer l'offre touristique de la ville et à favoriser l'accès aux sports nautiques pour tous. Ce projet est en lien avec le Plan voile et nautisme porté par la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.



Chantier naval de Provence (Sodeports)



Chantier naval de Provence (Sodeports)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS (06) : LE PÔLE NAUTIQUE, UN PROJET GLOBAL POUR UNE FILIÈRE PRIORITAIRE

Le nautisme : une filière stratégique pour l'économie de l'agglomération

Dotée de 30 km de côte, de 16 ports pour près de 8 000 places, la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) compte plus de **300 professionnels de la filière nautique sur son territoire, représentant ainsi 1 000 emplois et 461,3 millions d'euros** de chiffre d'affaires. Elle organise des événements nautiques majeurs comme le Mandelieu Boat Show, qui permet une centaine de ventes de bateaux par édition, et surtout le Yachting Festival de Cannes qui est le plus grand salon nautique à flot d'Europe.

La filière nautique représente donc un secteur prioritaire et stratégique pour la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, qui souhaite agir sur les plans économique et environnemental.

Un pôle d'excellence basé sur le bateau du futur

Il a été créé afin de favoriser et d'accompagner la croissance économique et durable de la filière sur son territoire. L'objectif est de créer une zone d'activités dédiée au nautisme de demain sur près de 18 hectares. Sur cette zone, l'idée sera de travailler sur le bateau du futur, et d'axer la recherche en particulier sur le nautisme sportif.

Plus de 47 entreprises ont d'ores et déjà exprimé leur volonté de développer une surface de croissance au travers de ce projet. **Un bassin portuaire est à l'étude pour être installé sur la Siagne** à l'usage exclusif des professionnels, pour procéder

à des essais ou développer de nouveaux services. En effet le projet est très attendu par les entreprises du bassin pour pouvoir se développer dans un contexte de rareté du foncier disponible sur le territoire. Les zones d'activités se structureront autour de foncier nu, d'un village d'artisans aménagés et d'outils de validation des usages (« fab lab », « living lab »).

La qualité environnementale : une exigence majeure

Sur le volet environnemental, neuf ports de plaisance sont certifiés « Ports propres ».

Le Parc maritime départemental Estérel-Théoule a été nouvellement créé avec la volonté de protéger la faune et la flore marine. Enfin, la ville de Cannes a déposé la candidature des îles de Lérins pour leur reconnaissance au patrimoine mondial de l'Unesco afin de protéger le patrimoine naturel, culturel et spirituel de ces sites.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE JOSEPH GRIMAUD À LA SEYNE-SUR-MER (83) : UN PROJET MÉTROPOLITAIN DÉDIÉ AU NAUTISME À L'ÉCHELLE MÉDITERRANÉENNE

Historiquement, l'économie de la rade de Toulon, et de la Seyne-sur-Mer en particulier, est liée à l'industrie maritime et à la construction navale.

La réhabilitation d'une ancienne friche industrielle en zone dédiée au nautisme

La métropole Toulon Provence Méditerranée a pris l'initiative de réhabiliter l'ancienne friche industrielle de Bois Sacré qui faisait partie des anciens chantiers navals, fermés en 1989, pour développer l'Espace Joseph Grimaud, dédié au nautisme. Les travaux se sont étirés sur plusieurs années. La première partie consistait en la reconstruction du quai principal sur une longueur de 158 m, la création d'une cale de mise à l'eau de 16 m de large et 52 m de long, adaptée au halage de catamarans, la création d'une fosse de levage, la reprise d'une darse destinée à l'amarrage des annexes et à la réhabilitation des pluviaux communaux.

L'implantation de Monaco Marine

La seconde partie des travaux relevait de la société Monaco Marine, qui a pris à sa charge la conversion des terre-pleins en une zone de réparation, maintenance et rénovation de super-yachts et de grands multicoques.

Le chantier naval est voué à devenir le premier de l'arc méditerranéen sur ce segment avec une surface de 40 000 m², une capacité d'accueil à flot de 28 unités et une force de levage de 500 tonnes.

Le montant total de l'opération s'élève à **21,1 millions d'euros**, dont 15 millions

d'euros à la charge de Monaco Marine et 6,1 millions d'euros à la charge de la métropole.

Cet investissement à la fois public et privé aura permis l'installation de huit entreprises et devrait créer quarante emplois directs et cent emplois indirects.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.



Vue de l'espace Joseph Grimaud en travaux (Toulon Provence Méditerranée)



Le chantier naval Monaco Marine à la Seyne-sur-Mer (Toulon Provence Méditerranée)



03

LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET L'ÉVÉNEMENTIEL

L'ESSENTIEL

- De nombreuses retombées économiques liées au tourisme sportif en région.
- Un éducateur sportif sur sept encadre une activité nautique en région, soit 2 295 personnes.
- Un poids économique important des sports nautiques :
→ Un chiffre d'affaire de près de 88 millions d'euros pour les activités de l'ensemble des clubs et structures marchandes des sports nautiques.
- Beaucoup de ces professionnels ont une multiqualification et un double statut de travailleur libéral et salarié.
- 788 structures marchandes et associatives encadrent les activités nautiques en région :
→ Une place prépondérante de la plongée avec 365 structures.
- Les trois quarts des professionnels détiennent un diplôme du ministère des Sports de niveau IV.

1. LE TOURISME SPORTIF EN RÉGION

Au cours de la saison estivale 2017 (avril à septembre), la fréquentation touristique de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur a atteint 42,4 millions de nuitées dont 15,4 millions pour le seul Var. Le littoral concentre plus de la moitié des nuitées touristiques de la région et augmente sa fréquentation de 6,2 % par rapport à la même période en 2016, bénéficiant du retour de la clientèle étrangère¹³.

La région bénéficie d'une situation géographique favorable qui permet de nombreuses retombées économiques liées au tourisme, et notamment au **tourisme sportif**. C'est l'une des seules régions de France où l'on peut pratiquer à la fois des sports de montagne, du littoral et de campagne toute l'année et où de grandes manifestations sportives et événements sont organisés sur la plupart des territoires urbains, ruraux, littoraux. Les motifs de séjour en région sont ainsi largement motivés par la pratique d'activités sportives et de loisirs. Le tourisme sportif se développe partout avec une prédominance pour les sports de nature, et 30 % des touristes pratiquant au moins une activité sportive ont une pratique de bord de mer ou de lac.

Les trois départements du littoral ont des environnements économiques et sociaux très différents, qui sont de vrais facteurs d'influence sur les **activités du littoral**.

- Les Alpes-Maritimes ont notamment la particularité géographique de rassembler la mer (Cannes, Antibes, Mandelieu) et la montagne (vallée de la Roya) sur des périmètres très proches. Les activités touristiques s'étalent donc sur presque toute l'année. Ce département

¹³ Insee, « Fréquentation touristique saison 2017. Un été plus chaleureux pour Provence - Alpes - Côte d'Azur », Insee Flash Provence - Alpes - Côte d'Azur, n° 38, novembre 2017.

est le premier pourvoyeur d'emploi directement lié au tourisme de la région. Le tourisme sportif y est très développé mais la zone de Cannes, Antibes, Mandelieu se distingue davantage par le développement d'activités nautiques spécifiques de prestations de yachting professionnel.

- Dans les Bouches-du-Rhône, les activités et les sports nautiques sont historiques. Les activités de plongée et de voile y sont particulièrement développées. Elles concernent autant les habitants que les touristes. Beaucoup de structures fonctionnent toute l'année car les professionnels travaillent en étroite collaboration avec les municipalités et les établissements scolaires afin de proposer des prestations sportives aux jeunes locaux.
- Dans le Var, le tourisme d'été, très lié aux activités sportives, est trois fois plus élevé qu'en hiver. Le golfe de Saint-Tropez reste emblématique du tourisme estival. Cette zone est la plus visitée de la région (avec Briançon). Comme dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, les sports nautiques y sont aussi très prisés. Les structures associatives ou privées travaillent beaucoup avec les campings et les villages-vacances. Tous les sports sont concernés : la voile dans son ensemble, le kitesurf, les sports nautiques motorisés et le kayak de mer.

La région accueille aussi de grandes **manifestations et événements sportifs**, organisés sur tout le territoire. 3 % des touristes viennent dans la région pour assister à une manifestation sportive. La voile est très impliquée en la matière avec près de 700 compétitions et événements organisés en 2018. De même, la plongée a encadré trois championnats, et le canoë-kayak a organisé 44 courses et randonnées et trois championnats de France.

2. LES SPORTS NAUTIQUES ET LEUR ÉVOLUTION EN RÉGION

Le périmètre d'étude des sports nautiques

On entend par « sports nautiques » les activités des sports nautiques et de bord de mer encadrées, hors activités de location sans pratique encadrée (même définition que la Bretagne).

Sont donc ici pris en compte les professionnels des clubs et associations sportifs, les professionnels indépendants enseignant et animant les activités sportives (qui peuvent aussi avoir une activité de location) et les structures privées marchandes proposant des activités sportives encadrées.

Les disciplines sportives nautiques considérées dans l'étude sont :

- la voile, planche à voile ;
- le kitesurf, surf ;
- les activités de plongée ;
- le canoë-kayak et disciplines associées ;
- les sports nautiques motorisés ;
- l'aviron ;
- la pêche sportive ;
- la joute provençale.

2.1. LA PLONGÉE

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR, MER/MÈRE DE LA PLONGÉE SOUS-MARINE

De l'innovation technique du matériel au développement de la plongée de loisir et de compétition, des technologies d'exploration sous-marine à la valorisation culturelle des paysages et des patrimoines, Provence - Alpes - Côte d'Azur a été à l'origine de toutes les innovations.

- 1943 :** Premières plongées profondes des « Mousquemers » Cousteau, Taillez et Dumas, entre Marseille, Bandol et Sanary-sur-Mer.
- 1945 :** Naissance du CG45, premier détendeur au monde. Il sera commercialisé en 1946 sous la marque Aqua Lung dont le siège est à Carros (06).
- 1945 :** Développement du Groupement de recherche et d'études sous-marines de la Marine nationale à Toulon (83).
- 1948 :** Création de la station marine d'Endoume (13) dirigée par Jean-Marie Pérès, qui sera à l'origine de toute l'écologie marine.
- 1948 :** Création à Marseille de la Fédération française de plongée (future Fédération française d'études et sports sous-marins).
- 1952 :** Ouverture du Livre d'or mondial de l'archéologie sous-marine avec l'inventaire du Grand Congloué (Marseille).
- 1953 :** Création à Marseille de l'Office français de recherche sous-marine par Jacques-Yves Cousteau.
- 1953 :** Invention à Marseille de la combinaison de plongée isothermique par la société Beuchat.
- 1957 :** Premier stage au monde de moniteurs de plongée autonome à Niolon (13).
- 1962 :** Création à Marseille de la Compagnie maritime d'expertises (Comex) par Henri-Germain Delauze. Ce sera la première société mondiale d'ingénierie, de technologie et d'intervention humaines ou robotisées sous-marines.
- 1982 :** Création à Marseille de l'Institut national de plongée professionnelle.
- 1985 :** Découverte de la grotte Cosquer dans les calanques à Marseille. La Région s'est engagée à créer un musée à la Villa Méditerranée à Marseille.
- 1987 :** Construction à L'Estaque (Marseille) du « sous-marin d'assistance à grande autonomie » (SAGA), l'*Argyronète* de Cousteau, plus grand sous-marin civil du monde. L'association Les Amis du SAGA projette de construire un musée à Marseille pour retracer son épopée.
- 1995 :** Premiers championnats du monde d'apnée à Villefranche-sur-Mer (06). En 2020 la ville accueillera pour la cinquième fois cette compétition.
- 2009 :** Installation à L'Estaque (Marseille) du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm), dont le navire de recherche *André Malraux* a été construit à La Ciotat par les chantiers H2X en 2012.
- 2012 :** Création du Centre européen des technologies sous-marines à la Seyne-sur-Mer, base de l'Unité de systèmes sous-marins de l'Ifremer.
- 2019 :** Gombessa V : première mondiale pour une mission scientifique de 28 jours de plongée extrême et de vie en espace confiné pour étudier la Méditerranée.



Plongée sous-marine (Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur)

• La plongée sous-marine, un acteur dynamique du développement durable

Au niveau national, 150 000 licenciés et 130 000 autres titres de participation (ATP) sont enregistrés pour des activités de découverte sans licence, mais on estime la réalité à près de 400 000 plongeurs.

- **Sur le plan économique**, la France est le deuxième marché européen pour la plongée. Cette activité permet le développement de nombreux secteurs : le tourisme, le textile, l'électronique, la photographie et l'optique. En France, l'ensemble de l'activité représente près de 300 entreprises, plusieurs milliers d'emplois et millions d'euros de richesses.

Si l'activité s'est largement démocratisée, notamment avec la location du matériel, on estime qu'un plongeur dépense encore en moyenne 2 500 € par an (voyage compris). Pour un équipement complet, il faut prévoir entre 1 000 et 1 500 €. **Globalement et uniquement sur la base des plongeurs licenciés en région, on estime le montant des dépenses totales à 42 327 500 €.**

- **Sur le plan environnemental**, la qualité même du milieu naturel est la première exigence du plongeur. Cela implique de nombreuses actions pour protéger les sites, telles que l'implantation de mouillages écologiques, ou l'impliquer des plongeurs à la surveillance du milieu, telles que l'initiative BioObs de la FFESSM, reconnue par le Muséum national d'histoire naturelle. La plongée est elle-même un vecteur de sensibilisation à l'environnement, avec notamment les sentiers sous-marins qui initient à la pratique et proposent une approche éducative du milieu marin.

- **Sur le plan social**, la plongée en apnée ou bouteilles est une activité sportive de pleine nature qui permet l'épanouissement physique et intellectuel des pratiquants.

- **Sur un plan culturel**, elle contribue à l'affirmation de la notion de paysages sous-marins, par la localisation d'épaves, par les résultats de recherches archéologiques, ou encore par la valorisation de la biodiversité marine. Par ailleurs, historiquement, la plongée sous-marine est intimement liée à la photographie et au cinéma qui font de la plongée un produit culturel de premier plan.

• La plongée sportive et de loisirs

L'importance de la vie des clubs

La région Provence - Alpes - Côte d'Azur compte **16 931 licenciés**, soit 11 % des licenciés en France. Ces personnes sont adhérentes d'un club affilié à la Fédération française d'études et sports sous-marins. Elles pratiquent la plongée de manière régulière et encadrée et profitent d'une structure socioculturelle active.

Le montant de ces cotisations représente 2 539 650 € par an (150 € par licencié, comprenant le prix des licences de 40 € par personne + 110 € en moyenne pour les cotisations des clubs).

Le poids économique de l'offre commerciale

La plongée sous-marine est proposée comme activité de loisirs par des entreprises ou associations désignées comme « structures commerciales agréées » (SCA). On compte **109 structures commerciales**, dont 101 agréées (SCA) par la Fédération française d'études et sports sous-marins, et 20 associations fiscalisées TVA. Ces établissements accueillent près



Plongée sous-marine (Anne Van der Stegen, Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur)

de 200 000 clients par an, qui doivent s'acquitter de 100 € par personne pour trois plongées en moyenne. **Le chiffre d'affaires des structures commerciales est estimé à 20 millions d'euros par an.**

La formation et l'emploi

La région Provence - Alpes - Côte d'Azur est la première région de France en termes de formation de plongeurs. En 2018, **11 000 brevets fédéraux de plongée** sont réalisés en région, sur les 55 000 en France et outre-mer. 1 148 brevets sont également réalisés par les syndicats professionnels.

La région compte **95 moniteurs professionnels** répartis dans 68 établissements ou structures de plongée¹⁴. Parmi ceux-ci, 34 sont des travailleurs indépendants, 31 sont exploitants de structure et 30 sont salariés. La masse salariale estimée est de 3 800 000 €, pour une rémunération moyenne annuelle de 40 000 € brut.

L'organisation d'événements

La Fédération française d'études et sports sous-marins organise un certain nombre d'événements ou d'épreuves remarquables qui participent à l'animation et la reconnaissance du territoire. Le coût de l'organisation de ces épreuves sportives et culturelles représente 424 000 € en 2019.

• Les sentiers sous-marins

L'article 1 de la Charte des sentiers sous-marins définit un sentier sous-marin comme « *une activité aquatique organisée et éducative ayant pour objectif de faire découvrir en toute sécurité la diversité des paysages marins, mettre l'accent sur la fragilité des écosystèmes et accompagner les changements de comportement* ».

Le sentier sous-marin peut se pratiquer en autonomie ou accompagné, mais toujours sous la responsabilité d'une structure, qui peut être une collectivité, une association ou une entreprise.

En 2019, près de 20 000 personnes ont randonné au travers des **24 sentiers sous-marins** de la région, dont 7 000 personnes en autonomie et près de 13 000 personnes encadrées. Le chiffre d'affaires total généré par ces sites d'écotourisme est de 230 000 €.

Le coût moyen pour la mise en place et le fonctionnement d'un sentier sous-marin encadré est de 40 000 € par an, ce qui place le seuil de rentabilité entre 25 et 30 € par personne.

Plus globalement, le fonctionnement d'un sentier sous-marin est estimé à 5 000 € par an. Les 24 sites de la région nécessitent donc 120 000 € par an.



Sentier sous-marin à Port Cros
(Réseau mer)

¹⁴ Source : Association nationale des moniteurs de plongée.

LES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIÈRE PLONGÉE SOUS-MARINE EN RÉGION

La stratégie de gestion durable des sites de plongée en façade méditerranéenne

Cette stratégie vise à apporter des éléments de connaissances de l'activité en façade et de ses impacts positifs et négatifs ainsi qu'à proposer des actions qui se déclineront pour l'essentiel jusqu'en 2025. Le montant global consacré à cette stratégie n'est pas encore arrêté. Elle sera soutenue techniquement et financièrement par l'État, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Régions Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur, Corse et Occitanie, les communes et les aires marines protégées.

Déjà plus d'une centaine de dispositifs sont déployés en région. Le coût moyen d'un dispositif est de 1 500 €, auquel s'ajoute 500 € par an pour son installation, désinstallation et entretien annuel.

Le projet NEPTUNE - Programme Alcotra Marittimo

Il s'agit d'un projet de coopération franco-italien dédié à la valorisation du patrimoine subaquatique méditerranéen (2019-2021). L'objectif général est de valoriser durablement des sites naturels et culturels immergés, en s'appuyant sur le savoir-faire des acteurs publics et privés de la zone de coopération, à travers la création d'un réseau transfrontalier de sites d'activités subaquatiques. **Le budget consacré sur trois ans est de 2 300 000 € dont 1 957 000 € de financement Feder.**

Au total, le secteur de la plongée sous-marine de loisirs génèrerait plus de 70 millions d'euros par an.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

2.2. LA VOILE

DES CLUBS ET DES ÉPREUVES DE VOILE HISTORIQUES EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, la voile sportive et de loisirs est une tradition qui remonte à la fin du XIX^e siècle, qui a vu l'émergence de clubs nautiques toujours actifs de nos jours. Le Yacht Club de Cannes (1860), le Club nautique de Nice (1883), la Société nautique de Saint Tropez (1899) et la Société nautique de Marseille (1862) sont les plus anciens ambassadeurs de cette pratique sportive.

À cette culture de clubs nautiques correspondent une histoire et un savoir-faire reconnu dans l'organisation d'épreuves de voile avec des événements tels que les Régates de Noël (64^e édition) et la Semaine nautique internationale de Marseille (54^e édition), qui sont toujours inscrites au calendrier fédéral.

• Des clubs qui diversifient leur activité et stabilisent les emplois

Sur le littoral de la région, on compte **155 clubs et 33 976 licenciés**. C'est la deuxième région de France en termes de licenciés (après l'Île-de-France avec 41 624 licenciés, et avant la Bretagne avec 26 376 licenciés). Les clubs sont le plus souvent des associations ou établissements municipaux. Le nombre de structures commerciales agréées progresse, même si très peu concernent la voile légère.

Au cours de l'année, les activités sont principalement orientées vers le « scolaire », l'école de voile, les compétitions. Durant les vacances, les clubs ont su développer depuis plusieurs décennies des prestations de services pour des clientèles touristiques. Ces activités sont en constante croissance et permettent aux clubs de diversifier leurs ressources et d'avoir des emplois stables dans les structures. En 2018, on compte ainsi 5 446 licences temporaires.

• Un espace maritime régional propice à l'organisation d'épreuves de haut niveau

La région offre des bassins de navigation et des conditions climatiques très adaptées à la voile légère, avec des baies protégées et des vents réguliers. De plus les compétences techniques des clubs permettent l'organisation d'épreuves de haut niveau telles que la Semaine olympique française à Hyères (sous l'égide de la Fédération française de voile et avec le soutien de la ville d'Hyères et du COYCH) ou le championnat du monde PWA de windsurf organisé par le Cercle nautique marignanais. La région est aussi une terre d'exploits, avec par exemple le record du monde de vitesse en 2013 avec *L'Hydroptère* en rade d'Hyères.

En 2018, près de **700 compétitions et événements** de voile ont été organisés en région. Ils ont attiré 49 000 participants, soit 101 000 nuitées. Les retombées économiques de ces événements sont estimées à près de 7,3 millions d'euros. Selon les informations mises à disposition, le secteur de la voile sportive pèserait près de 65 millions d'euros par an.

• La voile de tradition, une spécificité régionale

La voile dite « de tradition » consiste à permettre à des bateaux classiques restaurés de participer à des régates. La flotte de vieux gréements représente 300 unités en France, dont près de 150 en Méditerranée. Il existe un circuit international au sein duquel les Régates royales de Cannes et les Voiles de Saint-Tropez, qui clôturent la saison, sont des événements incontournables. Ces événements représentent un intérêt économique et patrimonial fort car ils attirent un large public aux mois de septembre et octobre, et impliquent des travaux pour la restauration et l'entretien des bateaux qui peuvent bénéficier aux chantiers locaux (par exemple, le chantier Pasqui à Villefranche-sur-Mer, reconnu « entreprise du patrimoine vivant »).



Voile (Getty Images - Droits réservés, Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur)



Candidature des Jeux Olympiques 2024
(Franck Pennant, Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur)

LE PLAN RÉGIONAL OLYMPIQUE VOILE ET NAUTISME

La ville de Marseille a été désignée comme le théâtre des épreuves de voile organisées dans le cadre des Jeux olympiques Paris 2024.

Dans ce contexte, et afin de faire de l'accueil de ces Jeux un vecteur et un accélérateur de développement et de promotion pour l'ensemble du territoire, la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur a souhaité mettre en œuvre et coordonner un Plan voile et nautisme ambitieux pour la période 2018-2024.

Doté de 21 millions d'euros jusqu'en 2024, il repose sur cinq grandes ambitions, qui visent : l'excellence sportive, le développement de l'activité économique de la filière nautique, le développement de l'offre de formation des métiers du nautisme et de la voile, l'excellence environnementale et la valorisation et la promotion économique et touristique du territoire régional.

Ce plan d'actions traduit les orientations stratégiques et les ambitions de l'exécutif régional, et se décline à la fois en termes de préparation sportive (athlètes, infrastructures, équipements) et de phase opérationnelle d'accueil et de promotion du territoire.

Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été lancées dont certaines visent à l'amélioration de la pratique sportive et l'aménagement du territoire.

L'appel à projets pour la modernisation et le développement des clubs et bases nautiques répond clairement à ces objectifs.

S'il prescrit un certain nombre d'exigences qui correspondent elles-mêmes aux orientations de la Région inscrites dans le Plan climat et le Plan mer et littoral, cet appel à projets prévoit un taux d'intervention

à 50 % plafonné à 200 000 € qui représente une réelle opportunité pour les communes et les clubs.

La pertinence du dispositif est confirmée par l'opportunité que constitue l'organisation des JO 2024 pour accueillir des délégations étrangères et par la nécessité de moderniser les équipements pour améliorer leur accessibilité et développer de nouvelles activités à vocation économique dont la location ou la restauration, qui entrent dans les nouveaux modèles économiques des établissements.

13 dossiers ont été déposés pour un montant total de 6 629 065 €, dont 1 398 427 € de subventions. À terme, d'ici 2024, on peut considérer que 50 à 75 % du parc des bases nautiques régionales auront été rénovées grâce à ce dispositif. Elles constitueront alors un réseau efficace pour le développement socioéconomique du nautisme en région.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

2.3. LE CANOË-KAYAK ET LES DISCIPLINES ASSOCIÉES

• Une activité présente à la fois sur le littoral et les territoires de montagne

La fédération française de canoë-kayak et disciplines associées (FFCKDA) comprend **3 975 licenciés** en région Provence - Alpes - Côte d'Azur, et **47 clubs** y sont affiliés.

Les clubs sont répartis sur le littoral et les territoires de montagne puisque la région a la particularité de proposer à la fois des activités de kayak de mer et des activités de rivière, de lac et de montagne. 36 % des membres du Syndicat national des guides professionnels de canoë-kayak et disciplines associées (SNGPCKDA, environ 700 moniteurs adhérents en France et dans les DOM) évoluent dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes. La variété et la richesse des parcours et des sites de pratique font de la région une destination prisée par les pratiquants réguliers comme par les vacanciers non spécialistes de ces activités.

• Une pratique de loisir en hausse qui génère des activités commerciales au sein des clubs

La pratique de canoë-kayak de loisir a été multipliée par trois entre 1988 et 2015. L'offre de loisirs s'est initialement développée au sein des clubs mais elle est aujourd'hui essentiellement marchande.

Une enquête nationale du SNGPCKDA précise que les deux tiers des entreprises prestataires de loisirs ont été créées avant 2000 et 16 % après 2010. Le développement de ces structures a été facilité par la création du statut d'auto-entrepreneur, simplifiant l'organisation de petites entreprises saisonnières avec un seul exploitant.

Cette même enquête comptabilisait en 2015 plus de 600 000 journées d'activités réparties, dont 57 % concernent des journées d'encadrement et 33 % des journées « club » (pratiquants réguliers) ; le reste se répartissant entre la location et les journées « marchandes » au sein des clubs.

Le volet « entreprise associative des clubs » vend environ 2 millions d'euros de prestations équivalentes à ce que proposent les entreprises dites commerciales. Si l'on y rajoute le volet purement associatif qui intègre le suivi des sportifs (avec les médaillés régionaux aux Jeux), la formation et l'événementiel, on estime à plus de 6 millions d'euros le chiffre d'affaires des clubs de canoë-kayak.

L'événementiel, porté principalement par le mouvement sportif, met en avant la région avec l'organisation régulière de rencontres nationales et internationales (championnat du monde de raft prévu en 2021 à l'Argentière-la-Bessée, avec sans doute une épreuve dans la vallée de l'Ubaye).

• Une pluriactivité importante pour faire face à la saisonnalité des emplois

Toutes les structures (associations ou sociétés) emploient essentiellement des personnels dont le temps de travail est affecté à l'encadrement et au transport des pratiquants. Une part importante des structures d'encadrement sont des travailleurs individuels, avec peu ou pas de salariés qui assurent aussi les tâches de gestion.

En région, **337 personnes** détiennent une carte professionnelle pour encadrer le canoë-kayak et les disciplines associées. Ces encadrants développent leur polyvalence pour vivre de leurs métiers au fil des saisons. En Provence - Alpes - Côte d'Azur, la saison est assez longue (d'avril à novembre) mais plus de la moitié du chiffre d'affaires se réalise pendant les quelques semaines d'affluence de l'été (principalement au mois d'août).



Canoë-kayak
(Anne Van der Stegen,
Région Sud Provence - Alpes -
Côte d'Azur)

Ainsi, les professionnels connaissent des logiques de pluriactivité en couplant leur activité d'encadrant avec un métier de la neige (moniteur, pisteur, employé des remontées mécaniques, skiman), du tourisme (gîte, location, restauration), mais aussi du bâtiment (manœuvres ou techniciens en charpente, maçon ou électricien saisonniers), de l'agriculture (vendanges et/ou récolte des pommes) ou encore des transports.

2.4. LE KITESURF

• Le kitesurf désormais délégué à la Fédération française de voile

En 2017, le ministère des Sports a donné la délégation du kitesurf à la Fédération française de voile (FFV). Cette décision permet à la France de s'aligner sur les décisions internationales et d'espérer que le kitesurf devienne une discipline olympique. Les clubs de la région restent toutefois historiquement et culturellement très attachés à la Fédération française de vol libre (FFVL) qui détenait anciennement la délégation.

Dans les faits, certaines écoles proposent les licences des deux fédérations. Les pratiquants de kitesurf ponctuels, les stagiaires, les touristes sont orientés vers la licence de la FFVL, alors que pour les compétiteurs et les pratiquants à l'année la licence de la FFV est très recommandée.

• Une activité concentrée sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône

En région, **20 clubs et 19 écoles de kitesurf** (organismes à but lucratif) sont identifiés par la FFVL, et six à huit clubs sont affiliés à la FFV. La plupart de ces structures sont établies dans le Var (Six-Fours, Hyères où se trouve le fameux site de l'Almanarre) ou dans les Bouches-du-Rhône (Marseille, Martigues, Beauduc...).

Le championnat de France de Kitefoil Open a ainsi été organisé à Hyères cet automne. Ce championnat accueille les meilleurs riders de France. Le record du monde de vitesse en kitesurf a été établi par Alexandre Caizergues à Salin-de-Giraud en 2017.

• Des relations étroites entre les clubs, les écoles de voile et les professionnels du tourisme

Les clubs et les écoles de voile sont en relation constante. En effet, les écoles captent les nouveaux pratiquants et les kitesurfers libres qui souhaitent améliorer leur pratique durant un stage de quelques jours (principalement aux mois de juillet et août, où il y a un afflux de demandes). Certains poursuivent alors leur pratique à l'année dans un club. Les écoles tentent de faire revenir les autres stagiaires d'une année sur l'autre, de fidéliser tant que possible les pratiquants occasionnels.

La plupart des stagiaires sont originaires de la région et Provence - Alpes - Côte d'Azur est la seconde région d'accueil après l'Occitanie. Les stagiaires se logent le plus souvent dans des campings ou à l'hôtel. Les clubs et écoles de kitesurf travaillent donc avec les professionnels du tourisme locaux pour faciliter l'accueil de leurs élèves.

Le panier moyen d'un stagiaire extérieur à la région (pour un stage de quatre à cinq jours) est d'environ 900 € (moyenne régionale car le coût de l'hébergement n'est pas le même à l'Almanarre qu'à Beauduc). Le coût moyen de trois demi-journées de cours pour les personnes du territoire est d'environ 600 €.

Les professionnels détiennent un diplôme du ministère des Sports (BPJEPS ou Dejeeps) pour pouvoir encadrer à titre professionnel le kitesurf. On évalue à un peu plus de 600 000 € le chiffre d'affaires pour l'ensemble des moniteurs de kitesurf indépendants.

3. LE POIDS DES SPORTS NAUTIQUES DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

3.1. LES LICENCIÉS SPORTIFS

En région, **75 168 licenciés** pratiquent les sports nautiques (ne sont pas comptabilisés ici les pratiquants libres, c'est-à-dire ceux qui pratiquent un sport nautique sans encadrement « officiel » dans un club ou structure affiliés à une fédération française).

La fédération qui compte le plus de licenciés en région est la Fédération française de voile (FFV) avec près de 30 000 licenciés, suivie par la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) avec près de 17 000 licenciés.

S'ajoutent aux licences les titres de participation et les licences temporaires délivrés par certaines fédérations dans le cadre d'une pratique ponctuelle ou d'un stage sportif (souvent durant les vacances) qui permettent de découvrir le sport¹⁵ :

- en plongée, 12 000 titres de participation ont été délivrés ;
- en voile on compte 5 446 licences temporaires ;
- en canoë-kayak 24 000 personnes ont découvert l'activité à travers l'encadrement d'un moniteur de kayak ;
- en kitesurf 146 titres sont comptabilisés.

3.2. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES SPORTS NAUTIQUES ET ÉVÉNEMENTIELS

Les activités de l'ensemble des clubs et structures marchandes des sports nautiques en région créent un **chiffre d'affaires de près de 88 millions d'euros** (activités d'encadrement et prestations annexes, organisation d'événements sportifs).

TABLEAU 2 NOMBRE DE CLUBS, DE STRUCTURES MARCHANDES, DE LICENCIÉS ET CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LES PRINCIPAUX SPORTS NAUTIQUES

	Nombre de clubs associatifs	Nombre de structures marchandes	Nombre de licenciés	Chiffre d'affaires
Plongée	236	129 structures commerciales et associations fiscalisées	16 931	23,65 M€
Voile	155	nc	49 435	57,28 M€
Canoë-kayak	47	79	3 975	6,10 M€
Kitesurf	23	23	909	600 000 €
Aviron	60	nc	601	nc
Sports nautiques motorisés	nc	36	3 317	nc
Total	521	267	75 168	87,63 M€

nc : non communiqué.

Sources : FFV, FFESSM, SNGPCKDA, FFVL, Conseil régional – Traitement ORM.

¹⁵ Sources : FFV, FFESSM, SNGPCKDA, FFVL et ministère en charge des sports.

3.3. L'EMPLOI DANS LES SPORTS NAUTIQUES

• Les employeurs sportifs dans le secteur du nautisme

L'influence des fédérations sportives est aujourd'hui encore très présente dans le secteur du nautisme, essentiellement dans la voile où les structures associatives affiliées à la Fédération française de voile (FFV) sont prépondérantes. Elles jouent souvent un rôle moteur en matière de développement et d'accessibilité des activités sportives. Dans la voile, les employeurs sont presque uniquement des clubs associatifs affiliés à la FFV.

La Fédération française d'études et des sports sous-marins (FFESSM) a très vite ouvert ses portes aux structures marchandes en instaurant un dispositif d'agrément des structures non associatives si elles respectent le cahier des charges inscrit dans la charte des structures commerciales agréées (SCA).

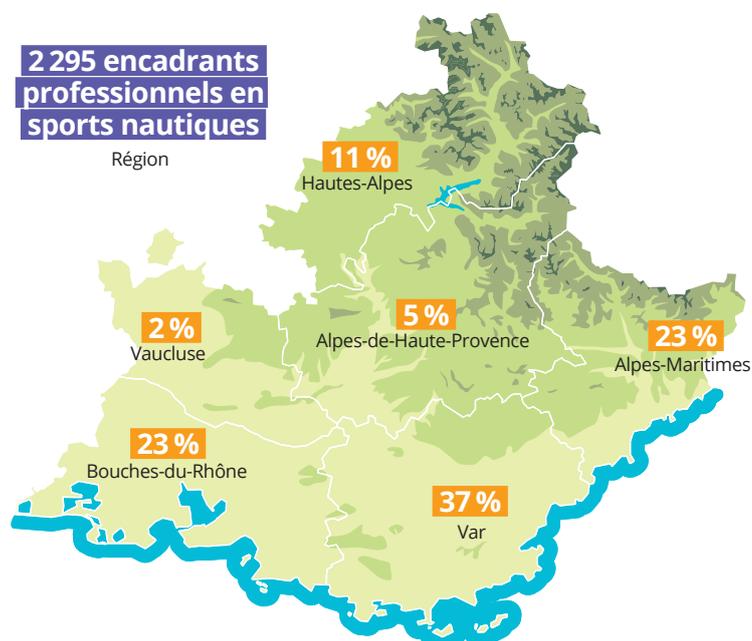
Enfin, certaines disciplines comme le kitesurf ou le canoë-kayak se sont structurées sur les bases édictées par la fédération mais en impliquant (parfois dès le départ) les travailleurs indépendants et les entreprises commerciales.

En 2018, **788 structures marchandes et associatives** encadrent les activités nautiques en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Avec 365 structures, la plongée a une place prépondérante dans notre région ; suivent la voile avec 155 clubs et le canoë-kayak avec 126 structures marchandes et associatives.

• L'emploi : multiqualification et double statut pour de nombreux professionnels

Fin 2016, **2 295 personnes** détenaient une carte professionnelle valide (délivrée par le ministère en charge des sports) pour encadrer à titre professionnel au moins une activité sportive nautique (hors natation), sur les 16 060 éducateurs sportifs déclarés en région. Ainsi, un éducateur sportif sur sept en région encadre une activité nautique.

Pour vivre toute l'année de leur métier, de nombreux professionnels ont de multiples qualifications sportives : plus de la moitié d'entre eux ont de deux à six qualifications. D'autres choisissent de travailler dans d'autres secteurs (agriculture et bois, hôtellerie-restauration, transports etc.) pour rester sur leur territoire. De fait, ils cumulent très souvent des emplois de salariés et de non-salariés (professions libérales ou micro-entrepreneurs principalement) et beaucoup ont le double statut de travailleur libéral et salarié.

**CARTE 10 RÉPARTITION DES TITULAIRES DE CARTES PROFESSIONNELLES DÉLIVRÉES
POUR UN SPORT NAUTIQUE**

Source : Ministère en charge des sports – Fichier des établissements d'activités physiques et sportives, novembre 2016 – Traitement ORM.

Les départements du littoral accueillent la majorité de ces professionnels. Ils représentent 26 % des professionnels sportifs varois et 15 % des professionnels des Alpes-Maritimes. On notera aussi la présence de 350 encadrants sportifs des activités nautiques dans les deux départements alpins. Ces effectifs devraient augmenter du fait de la politique de développement des activités nautiques autour du lac de Serre-Ponçon.

La masse salariale brute annuelle dans le sport est de 269 600 000 €¹⁶. On estime les salariés des activités nautiques à environ 13 %, soit une masse salariale brute annuelle proche **de 40 millions d'euros**, dont 15 millions d'euros dans chaque département des Bouches-du-Rhône et du Var.

Les travailleurs indépendants dans les activités nautiques exercent majoritairement dans le kitesurf, le canoë-kayak, les sports nautiques motorisés ou la plongée.

Les travailleurs indépendants représentent un quart des emplois sportifs, toutes disciplines confondues (soit 6 400 professionnels libéraux, dont micro-entrepreneurs).

- Ce sont majoritairement des hommes et des personnes entre 30 et 44 ans qui exercent dans l'enseignement des disciplines sportives.
- Une majorité d'entre eux ont le double statut de salarié/professionnel libéral, surtout dans les Bouches-du-Rhône (58 % contre 47 % dans le Var) et les départements alpins.
- 46 % sont des micro-entrepreneurs dont la particularité est l'âge (majoritairement des moins de 30 ans) et le nombre important de femmes. Ils sont surtout nombreux dans les Bouches-du-Rhône et le Var (69 % pour les deux départements contre 11 % dans les Hautes-Alpes).

¹⁶ Les données sur la masse salariale ne concernent que les encadrants sportifs salariés. Dans la mesure où il est impossible d'isoler les activités nautiques, l'évaluation de la masse salariale est ici extrapolée à partir du poids départemental des activités sportives sur l'ensemble des salariés sportifs.

• **Les formations du ministère en charge des sports encore largement majoritaires parmi les encadrants en sport nautiques**

ENCADRÉ JURIDIQUE

L'article L.212-1 du code du sport précise que « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, [...] les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification ».

Tout au long du parcours professionnel des encadrants en sports nautiques, la formation joue un rôle essentiel pour se perfectionner, évoluer dans le métier et s'adapter aux contraintes législatives et environnementales qui évoluent régulièrement.

Trois catégories de diplôme permettent l'encadrement sportif contre rémunération mais tous ne donnent pas les mêmes prérogatives à leur titulaire :

- les diplômes délivrés par le ministère en charge des sports (Bapaat, BPJEPS, Dejeeps, DESJEPS) ;
- les diplômes délivrés par les fédérations sportives sous certaines conditions ;
- les certificats de qualification professionnelle (CQP) délivrés par la branche professionnelle.

Les formations en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) ne permettent pas d'encadrer les activités en milieu spécifique telles que la plongée, le kitesurf... Néanmoins, elles peuvent parfois donner accès à l'emploi de moniteur de voile (pour les licences avec l'option voile).

Les trois quarts des professionnels détiennent un diplôme du ministère en charge des sports de niveau IV (BEES1 remplacé par le BPJEPS). Ces dernières années, les CQP ont pris de l'ampleur, notamment le CQP assistant moniteur de voile qui permet d'encadrer les activités estivales. Le titulaire du CQP reste sous la tutelle d'un diplômé d'État.

En 2018, 326 diplômes du nautisme ont été délivrés par le ministère en charge des sports. Parmi eux, plus de six sur dix sont des diplômes de niveau IV (équivalent au bac). La plongée rassemble le plus de formés, tous niveaux confondus (35 % des stagiaires). Provence - Alpes - Côte d'Azur est aussi une région d'accueil pour certaines disciplines comme la plongée dont les formations ne sont dispensées que sur quelques sites.

Le motonautisme et plus généralement les sports nautiques motorisés sont aussi très présents. Ils regroupent près de la moitié des effectifs de niveau IV.

TABLEAU 3 **DIPLÔMES DU NAUTISME DÉLIVRÉS PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DES SPORTS DANS LA RÉGION**

	2016	2017	2018
BPJEPS 10 UC activités nautiques	156	124	119
Canoë-kayak et disciplines associées	28	19	6
Engins tractés/parachutisme ascensionnel nautique/ski nautique	29	33	26
Motonautisme	44	45	58
Voile	36	27	28
Plongée subaquatique	19		1
BPJEPS 4 UC		79	65
Canoë-kayak et disciplines associées eau vive/eau calme et en mer			25
Plongée subaquatique		79	40
DEJEPS perfectionnement sportif	67	59	77
Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive	18	6	5
Ski nautique	1		
Plongée subaquatique	48	53	72
Certificat complémentaire plongée profonde et tutorat			18
Unité capitalisable complémentaire	34	36	47
Aviron de mer	7		
Canoë-kayak eau calme, mer et vagues	9		
Engins tractés et jet-ski		14	24
Parachutisme ascensionnel nautique	6	14	12
Ski nautique d'initiation et découverte	12	8	11
Total diplômes du natisme	257	298	326

Source : ministère en charge des sports – Traitement ORM.

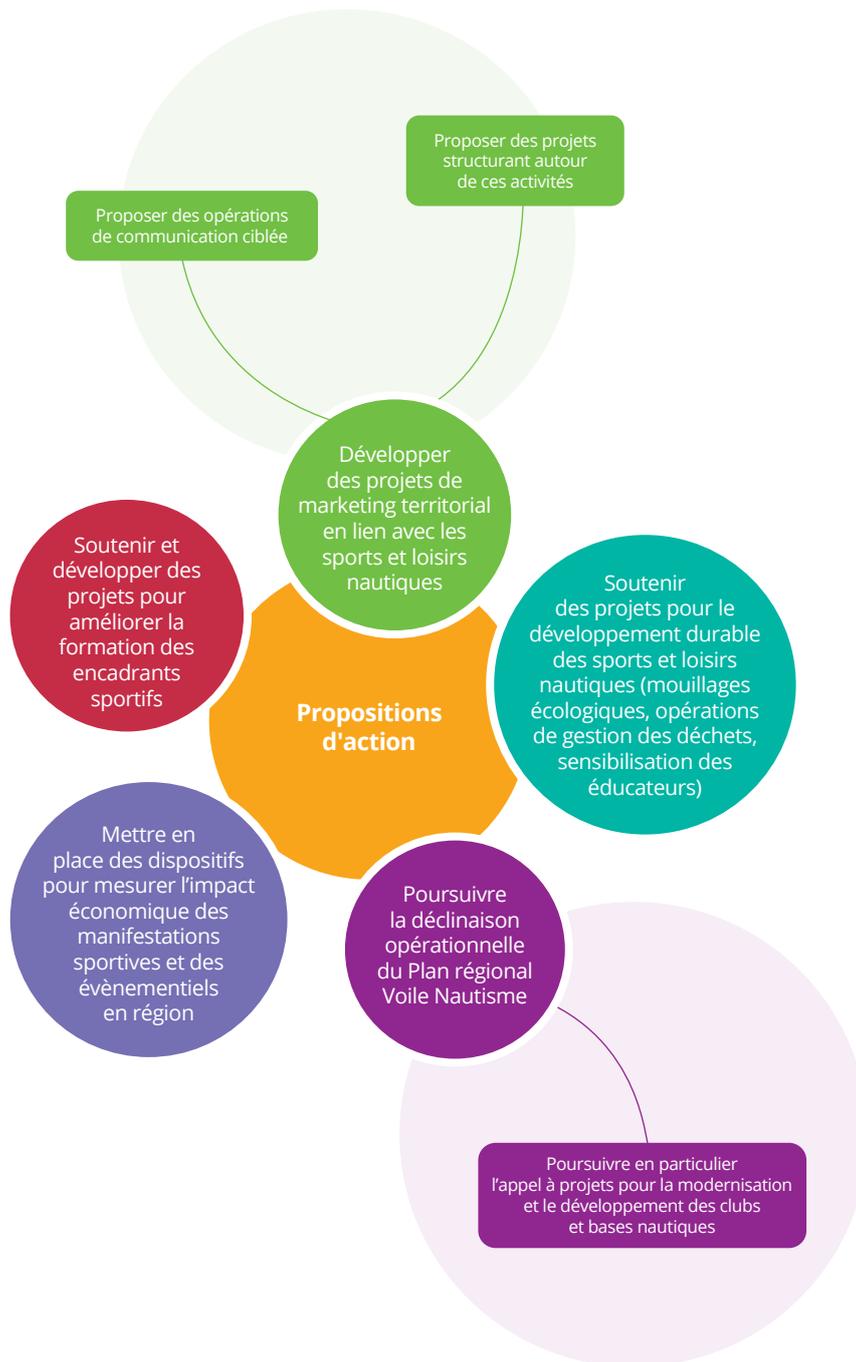
LA RÉNOVATION DU BPJEPS

Suite à l'évaluation des politiques publiques en matière de formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation (2013-2015), le décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au BPJEPS crée une spécialité « animateur » et une spécialité « éducateur sportif » du BPJEPS et réduit le nombre d'unités capitalisables de dix à quatre dont deux sont transversales quelle que soit la spécialité.

4. LES POINTS D'ANALYSE ET LES PROPOSITIONS D'ACTIONS

Les points d'analyse suivants et les propositions d'action qui en découlent sont issus d'un travail d'analyse collégial du service mer et littoral de la Direction de la biodiversité et de la mer de la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur et de ses partenaires.

- Les sports et loisirs nautiques contribuent au développement économique et touristique de la région et participent à l'affirmation de son identité maritime.
- Les sports et loisirs nautiques sont en pleine évolution avec l'apparition régulière de nouvelles activités comme le stand up paddle ou le flyboard, le développement de nouvelles technologies telles que le foil qui a modifié en profondeur certains sports de glisse, ou enfin l'évolution des pratiques elles-mêmes comme la progression de l'apnée par rapport à la plongée bouteille pour être plus proche de la nature.
- Le modèle économique du sport est aussi en mutation. Sous l'influence du projet de l'État d'établir une nouvelle gouvernance du sport en France, prévu pour fin 2019, les fédérations devraient prévoir des financements privés supplémentaires pour prendre à leur charge le financement des conseillers techniques. Par ailleurs et à un niveau moindre, les clubs développent de plus en plus des activités lucratives de type location sans encadrement ou restauration pour équilibrer leur budget.
- L'appel à projets régional pour la modernisation et le développement des clubs et bases nautiques révèle les besoins des collectivités et des clubs pour moderniser leurs installations suivant plusieurs objectifs : améliorer leur fonctionnement, développer la pratique et de nouvelles activités à vocation économique et s'inscrire dans le programme olympique pour valoriser le territoire auprès des délégations étrangères.
- Le développement de la pratique des sports et loisirs nautiques peut être gêné par des conflits avec d'autres usages en mer (pêche, trafic maritime, plaisance), le manque d'infrastructures pour l'accès à la mer (cales de mise à l'eau, bases nautiques) et parfois les exigences environnementales qui limitent l'accès au milieu ou imposent des structures adaptées de type mouillages écologiques.
- Le développement de la pratique des sports et loisirs nautiques doit être mise en lien avec le développement des hébergements de plein air ou villages vacances. En effet, il y a objectivement une interaction entre ces activités et ce type de structures d'accueil qui peut dépendre de la nature du public, de la localisation ou de leur fonctionnement.
- Les structures commerciales agréées manquent de brevets d'État car le diplôme est de niveau élevé et peu attractif. Cela freine en partie le développement de la pratique en France.



5. ZOOMS SUR LES GRANDS PROJETS ET INVESTISSEMENTS RÉGIONAUX



Affiche promotionnelle de l'épreuve (Club nautique marignanais)



Coupe du monde de planche à voile 2019 (Club nautique marignanais)

MARIGNANE (13) : LA COUPE DU MONDE DE PLANCHE À VOILE PWA

Du 17 au 22 avril 2019, le Club nautique marignanais a organisé, en partenariat avec la mairie de Marignane, la métropole Aix-Marseille Provence, le département des Bouches-du-Rhône et la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur, la première étape de slalom de la saison de Coupe du monde de planche à voile PWA 2019. Les meilleurs windsurfeurs mondiaux, hommes et femmes, en slalom et en foil, venant de plus de 25 pays, sont venus s'affronter sur les rives de l'étang de Berre.

La plage du jaï, un spot de windsurf mondialement reconnu

Le Jaï est un spot exceptionnel de par ses statistiques de vent, son plan d'eau sécurisé et sa proximité avec l'aéroport de Marseille. À 15 minutes du site, l'aéroport propose de multiples connections avec le monde entier. De par son dynamisme économique, la région a également une belle offre en termes d'hébergement. Cette épreuve offre une mise en lumière exceptionnelle pour la commune de Marignane et l'étang de Berre, qui profitent d'un spot reconnu à l'international pour s'afficher parmi les grandes destinations glisse du monde, avec les perspectives des Jeux olympiques en 2024.

Savoir-faire et expérience du Club nautique marignanais

Depuis plus de cinquante ans, le Club nautique marignanais forme et encadre les pratiquants à la voile légère. Il fait valoir également vingt ans d'expérience pour l'organisation d'épreuves sportives de haut niveau, dont les étapes du championnat de France organisé par l'Association française de funboard.

Le Club nautique marignanais, qui compte trois coureurs internationaux parmi les tout meilleurs mondiaux – Pascal Toselli, Cédric Bordes et Benjamin Auge –, fait la preuve de son expérience et de son savoir-faire pour l'organisation d'une grande épreuve internationale, pour la gestion des courses comme pour la logistique et les animations.

Plus de 80 bénévoles se sont engagés dans l'organisation de cet événement qui a accueilli 90 coureurs internationaux, autant d'accompagnants, un team PWA de 12 personnes et une vingtaine de journalistes. **Le budget de cet événement sportif approche les 230 000 €** (dont 170 000 € apportés par des subventions). Plus de 3 500 visiteurs sont venus sur le site durant les six jours de compétition. En plus de la compétition, un vrai village de la glisse a été organisé en collaboration avec les marques de windsurf et les shops locaux pour permettre aux visiteurs de découvrir les nouveautés et tester l'équipement de 15 grandes marques de windsurf et foil. d'autres animations ont été mises en place : jeux géants en bois, paddle yoga, initiation au windsurf, démos par les associations sportives locales. Enfin, **de nombreuses retombées média** grâce au travail de relations publiques effectué en amont : 44 minutes de contenu diffusés à la télévision, 50 pages dans la presse papier, plus de 80 pages web et un million de minutes de vidéo vues sur le Net. Une audience (online) internationale : France 11 %, Italie 8 %, Allemagne 8 %, Espagne 7 %, Royaume-Uni 5 %.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

MARSEILLE : FINALE DE LA SAILGP

Le circuit Sailing GP, la voile nouvelle génération

Le circuit Sailing GP se présente comme une ligue sportive mondiale annuelle qui allie une technologie ultramoderne et un sport avec des épreuves proches de la côte et du public sur des plans d'eau emblématiques (Sydney, San Francisco, New York, Cowes et Marseille). Six équipes nationales (France, États-Unis, Australie, Grande-Bretagne, Chine, Japon) s'affrontent sur des catamarans AC50 superpuissants et tous identiques, dotés d'une voile rigide et de foils, conçus pour atteindre des vitesses de plus de 50 nœuds. Chaque épreuve se déroulera sur un format court de régates en stade, proches de la côte pour renforcer le spectacle.

La cité phocéenne a été choisie pour recevoir les 20, 21 et 22 septembre 2019 la finale de la compétition qui a permis à l'équipe cumulant le plus de points de remporter un « **Prize Money** » d'un million de dollars.

Cette course est ratifiée par la FIF World Sailing et est affiliée à la Fédération française de voile. Cet événement, qui s'est déroulé sur la rade nord de Marseille, a offert des instants spectaculaires pour les nombreux visiteurs présents pendant ces trois jours de sport et de manifestations autour des bateaux les plus rapides du monde. SailGP place les spectateurs au cœur du sport de haut niveau en proposant différentes manières d'assister au spectacle.

Une grande tribune et une fan zone pour une expérience inoubliable

La digue a été totalement repensée pour accueillir la grande tribune spectateurs ainsi qu'un l'espace VIP pour les parte-

naires de SailGP. Elle a également reçu les navettes assurant la traversée. Pendant cette finale internationale, une fan zone était accessible gratuitement pour que le public venu en famille puisse participer depuis la terre ferme et profiter de l'expérience SailGP. Grands écrans, espaces de restauration et animations ont fait vivre cet espace pendant ces trois jours de sport et de divertissement. Mis en place par SailGP et ses partenaires locaux, cet aménagement inédit a permis de proposer plus de 5 000 billets pour les expériences spectateurs pendant les trois jours de course. En partenariat avec la compagnie Icard Maritime, SailGP a également proposé deux types d'expériences à vivre en mer : *SailGP Cruise Select* et *SailGP Cruise Premier*. Les bateaux spectateurs ont offert une vue imprenable sur la course depuis une zone dédiée sur le plan d'eau.

Les retombées économiques furent importantes, que ce soit par la vente directe des places sur la digue ou sur les bateaux, dont les prix varient de 95 à 195 € par jour, et les recettes des stands de restauration et de la boutique officielle SailGP. Ce fut surtout une formidable opportunité pour Marseille de valoriser son plan d'eau unique avant les Jeux olympiques 2024 et de communiquer sur son attrait touristique au niveau international.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.



Finale de la SailGP à Marseille, septembre 2019, catamaran France (Christophe Bidouj)

Vue architecturale du projet
d'« espace plongée »
(ville de Sanary-sur-Mer)



Photo du port de Sanary
(ville de Sanary-sur-Mer)

SANARY-SUR-MER (83) : CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE PLONGÉE INNOVANTE AVEC UN BASSIN PÉDAGOGIQUE



Le port, un outil majeur pour l'économie locale

Sur le port de Sanary, qui est un espace stratégique pour le développement économique et l'animation socioculturelle du territoire, la commune a décidé de construire, au sein de la future capitainerie, une école de plongée qui favorisera l'accès à la plongée pour tous. Ce centre d'initiation et de formation sera doté d'un bassin où une immersion aquatique avec bouteille sera possible.

D'une profondeur de 4 mètres, ce bassin sera rétroéclairé avec vue sur le port. Cette ouverture sur l'extérieur ne se résumera pas à un simple intérêt esthétique puisqu'elle renforcera l'attrait du bassin et du bâtiment entier aux yeux des passants tout en facilitant la découverte de l'immersion aquatique pour les plongeurs.

Outre le bassin, l'espace pédagogique et une aire d'accueil de 120 m², divers équipements connexes seront construits dont des sanitaires, vestiaires et locaux techniques.

Cette école de plongée, dont le concept original est unique en région, fera l'objet d'une délégation de service public. La création de cette infrastructure de proximité permettra de faciliter l'accès de tous à un sport spécifique mais important pour

la commune de Sanary, qui occupe une place exceptionnelle dans l'histoire de la plongée autonome.

La promotion de la plongée sera d'autant plus importante que le bâtiment sera mis à disposition des élèves des écoles primaires, du collège de Sanary et de la Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume dans le cadre de sorties scolaires.

Un projet cohérent avec le développement durable des activités touristiques

L'ensemble de cette opération s'inscrit dans un programme d'opérations complémentaires comme la démarche « Ports propres », la réhabilitation de l'office de tourisme, la réhabilitation du fort de la Crède, le sentier sous-marin de Portissol et la mise en place d'un coffre d'amarrage pour les croisières visant un développement touristique raisonné.

Dans cette perspective, l'ajout d'un bassin d'initiation à la plongée bénéficiera non seulement aux Sanaryens mais permettra également de renforcer l'intérêt touristique du centre-ville, soutenant ainsi son économie. **Son coût est estimé à 590 600 €.**

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

VALLAURIS GOLFE-JUAN (06) : CONSTRUCTION D'UNE BASE NAUTIQUE SUR LA PLAGE DU MIDI

La commune de Vallauris Golfe-Juan a obtenu une concession d'utilisation de trente ans des dépendances du domaine public maritime de l'État situé sur la plage du Midi sous le belvédère de la promenade piétonne.

Elle a décidé d'y installer une nouvelle base nautique qui fonctionnera toute l'année.

Un équipement à vocation socio-éducative

Elle permettra d'offrir une activité sportive et ludique pour l'ensemble des scolaires de la commune ou du département (écoles primaires et collèges) et pour des enfants encadrés par les centres de loisirs, soit près de 1 200 jeunes. La ville souhaite également développer l'offre handivoile, d'autant qu'elle bénéficie de la présence d'une association qui dispose sur le port de Golfe-Juan d'un bateau éducatif et social de qualité. Cette nouvelle base nautique pourra également accueillir les seniors pour la pratique d'activités nautiques et permettre de pratiquer le « sport-santé ». Enfin elle envisage également d'ouvrir cette structure aux touristes de passage.

La base nautique sera construite à partir des structures alvéolaires existantes. Elle sera composée d'un espace d'accueil, d'un club-house, d'une salle de classe, de vestiaires et d'un espace technique incluant le stockage du matériel et des bateaux ainsi que d'un atelier de réparation.

Un projet qui répond aux exigences du Plan voile et nautisme

Cet équipement sera construit à partir de matériaux durables, il répondra à la réglementation thermique 2012, sera accessible aux personnes handicapées et sera protégé des risques de submersion.

Ce projet à vocation socio-éducative a été développé dans le cadre de l'appel à projets régional pour la modernisation et le développement des clubs et bases nautiques inclus dans le Plan régional olympique voile et nautisme.

Il bénéficie de l'appui technique de la ligue sud de la Fédération française de voile.

Le montant des travaux est estimé à 1 222 832 €. La base nautique sera opérationnelle en 2020.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.



Projet architectural de la future base nautique (ville de Vallauris Golfe-Juan)



Projet architectural de la future base nautique (ville de Vallauris Golfe-Juan)



Yachting Festival à Cannes
(Jean-Pierre Garufi, Région Sud
Provence - Alpes - Côte d'Azur)

LE YACHTING FESTIVAL DE CANNES (06) : LE PLUS GRAND SALON NAUTIQUE À FLOT D'EUROPE

Un espace unique pour un salon à dimension internationale

La Croisette et les ports de plaisance sur lesquels trône le Palais des festivals sont à la fois les symboles et les moteurs économiques de la ville de Cannes. Ils contribuent à sa reconnaissance internationale comme un site dédié à la culture et au luxe.

La 42^e édition du Yachting Festival de Cannes s'est tenue du 10 au 15 septembre 2019.

Avec près de 120 bateaux à voile au port Canto, le Yachting Festival est la plus importante exposition au monde de grands voiliers neufs à flots, offrant des conditions de visite inégalées pour les amateurs et acheteurs de voiliers.

Le port Canto a de nouveau accueilli l'espace Brokerage pour les bateaux d'occasion à partir de 22 mètres et l'espace Toys dédié aux jouets nautiques.

Le vieux-port était entièrement réservé à l'industrie nautique à moteur, au luxe et à l'art de vivre au sein de la LuxuryGallery installée au Palais des festivals. Un service de navettes gratuites, maritimes et terrestres, assurait la liaison entre les deux ports.

Un événement en constante progression

Au total, le Yachting Festival de Cannes a regroupé 638 bateaux de 2 m40 à 50 m, 542 exposants, 219 nouveautés et 122 avant-premières mondiales. Il constitue l'événement majeur de la saison pour l'industrie nautique mondiale, avec 51 000 visiteurs dont 50 % de visiteurs internationaux et 60 % des exposants issus de

40 pays. Globalement le salon est en forte progression avec + 7% pour le nombre de bateaux présentés et + 8% pour les exposants.

Une régates de trimarans Diam 24 a été organisée pour assurer l'animation. Cinq bateaux s'affrontèrent pendant deux jours à raison de quatre étapes par jour. Un PC course et un espace accueil mis en place au port Canto contribuaient à la visibilité du site.

Le Yachting Festival correspond à l'image de luxe de la ville de Cannes et contribue désormais au développement économique du territoire avec **plus de 58 millions d'euros de richesses produites dont 21 millions d'euros de rétributions des prestataires liés à l'organisation ou au service des exposants et plus de 37 millions d'euros pour l'ensemble de la filière touristique locale.**

Le vieux-port et le port Pierre Canto sont certifiés « Ports propres ». **Ils suivent une phase de travaux importante depuis 2015, estimée au total à plus de 40M €,** pour moderniser les infrastructures, optimiser les plans d'eau et protéger les installations.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

LA RADE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER (06) : LE SITE DE RÉFÉRENCE POUR LES COMPÉTITIONS D'APNÉE

Les eaux calmes et profondes de la rade de Villefranche se prêtent parfaitement à la pratique de la plongée. Elle est le site de compétitions d'apnée au niveau national et international. La Fédération française d'études et sports sous-marins (FFESSM), sa commission nationale d'apnée, le comité régional Provence - Alpes - Côte d'Azur et le comité départemental du 06 ont organisé le 7^e Championnat de France d'apnée en eau libre les 28 et 29 juin 2019 en baie de Villefranche-sur-Mer.

Cette épreuve, qui s'inscrit dans une démarche écoresponsable, est exceptionnelle, avec la participation d'athlètes étrangers issus des équipes d'Italie, des États-Unis, de Belgique et autres. Avec un budget de 40 000 € elle rassemble 80 compétiteurs, 100 accompagnateurs et mobilise 40 bénévoles pour trois jours d'entraînements et de compétition.

Promouvoir l'apnée auprès du grand public

Afin de médiatiser en direct ces championnats et assurer la sécurité des athlètes, les compétiteurs étaient suivis par un robot sous-marin avec un outil unique au monde, la caméra Diveye. Le direct était assuré sur le bateau de compétition, mais également en live sur Internet et Facebook, ainsi que sur grand écran sur la place Amélie-Pollonais en cœur de ville. Des animations étaient aussi proposées sur la plage des Marinières, valorisant ainsi l'activité de cette « économie bleue » auprès du grand public en ce début de saison estivale.

L'organisation des championnats du monde en 2020

Cet événement permet de promouvoir l'intérêt technique du site au niveau national et international, de pérenniser l'organisation du Championnat de France d'apnée poids constant en baie de Villefranche (5^e reprise en 2019) et surtout d'avoir été accepté pour un Championnat du monde confédération mondiale des activités subaquatiques en 2020, reconnu par le Comité international olympique, dont les coûts d'organisation sont de 350 000 €.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.



Affiche promotionnelle des épreuves (Fédération française d'étude et sports sous-marins – ligue Sud)



CONCLUSION

Cette étude démontre que le nautisme est un secteur stratégique pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Au total, l'ensemble de ses composantes crée au minimum près de 1,6 milliard d'euros de retombées économiques, environ 12 000 emplois et près de 361 millions d'euros de masse salariale. Il affirme par ailleurs un pouvoir d'attractivité touristique certains avec près de 30 % des touristes qui pratiquent des activités nautiques, plus de 3,5 millions de nuitées générées localement et une animation dynamique et régulière des plans d'eau et des territoires.

Au-delà de ces chiffres, déjà très significatifs, le secteur du nautisme, qui exprime un fort besoin de modernité pour correspondre aux nouvelles exigences du marché et de la société, présente un potentiel de développement important pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Les perspectives sont nombreuses quant à l'adaptation des infrastructures, à la transition écologique et énergétique, à l'innovation vers de nouveaux produits et services, au développement de réseaux ou à la promotion de politiques de marketing territorial ambitieuses.

L'étude aura défini un cadre opérationnel de 17 mesures structurantes qui pourraient être déclinées pour répondre à cet enjeu.

Aussi les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 seront une opportunité et une vitrine formidable pour affirmer le leadership de la filière nautique régionale au niveau international en valorisant l'exemplarité et les compétences de l'ensemble des acteurs concernés.

GLOSSAIRE

- Amcre** : Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement.
- AOT** : Autorisations d'occupation temporaire.
- ATP** : Autres titres de participation.
- Bapaat** : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (niveau V).
- BEES1** : Brevet d'État d'éducateur sportif de 1^{er} degré.
- BioObs** : Base pour l'inventaire des observations subaquatiques.
- BPJEPS** : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau IV).
- CCI** : Chambres de commerce et d'industrie.
- CACPL** : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins.
- CNOSEF** : Comité national olympique et sportif français.
- Coych** : Cercle d'organisation du yachting de compétition Hyérois.
- CQP** : Certificats de qualification professionnelle.
- DADS** : Déclarations annuelles de données sociales.
- DDTM** : Directions départementales des territoires et de la mer.
- Dejeps** : Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau III).
- DESJEPS** : diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau II).
- ETP** : Équivalent temps plein.
- Feder** : Fonds européen de développement régional.
- FFCKDA** : Fédération française de canoë-kayak et disciplines associées.
- FFESSM** : Fédération française d'études et sports sous-marins.
- FFV** : Fédération française de voile.
- FFVL** : Fédération française de vol libre.
- FIN** : Fédération des industries nautiques.
- Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques.
- NAF** : Nomenclature d'activités française.
- OIR** : Opération d'intérêt régional.
- PIB** : Produit intérieur brut.
- PME** : Petites et moyennes entreprises.
- PWA** : Professional Windsurfers Association.
- SCA** : Structures commerciales agréées.
- SNGPCKDA** : Syndicat national des guides professionnels de canoë-kayak et disciplines associés.
- SPL** : Société publique locale.
- SRDEII** : Schéma régional pour le développement économique, l'innovation et l'internationalisation.
- TPE** : Très petites entreprises.
- Upaca** : Union des ports de plaisance de Provence - Alpes - Côte d'Azur et Monaco.
- ZMEL** : Zones de mouillages et d'équipements légers.

REMERCIEMENTS

La Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur et l'Observatoire régional des métiers s'associent pour remercier tous les membres de la commission plaisance nautisme de l'Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement (Amcre) qui ont participé activement à la réalisation de cette étude.

En particulier les services de l'État, les métropoles d'Aix-Marseille Provence, de Toulon Provence Méditerranée et de Nice Côte d'Azur, la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), la communauté de communes de Serre-Ponçon, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), les chambres de commerce et d'industrie (CCI), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), la Fédération des industries nautiques (FIN), l'Union des ports de plaisance de Provence - Alpes - Côte d'Azur et Monaco (Upaca), la Fédération française de voile (FFV), la Fédération française d'études et sports sous-marins (FFESSM) et la Fédération française de canoë-kayak et disciplines associées (FFCKDA).



LE NAUTISME EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

UN FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT POUR LA RÉGION

Avec ses 1 000 kilomètres de côtes, la façade méditerranéenne est un atout fort de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. En effet, première destination nautique de France, la région et aussi très attractive à l'échelle européenne, tout comme sur la scène mondiale. Mais que représente réellement la filière nautisme dans notre région ? quelles sont les retombées économiques ? et en termes d'emploi ?

Le secteur maritime est priorisé comme une filière d'excellence dans la feuille de route de l'Opération d'intérêt régional (OIR) Économie de la Mer. C'est l'objectif même de cette étude, qui propose non seulement une évaluation chiffrée mais aussi une analyse opérationnelle et une valorisation des projets de territoire qui s'appuient sur le nautisme comme source de développement.



CETTE PUBLICATION A ÉTÉ COMMANDITÉE PAR



Observatoire Régional des Métiers

41, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. 04 96 11 56 56 - Fax 04 96 11 56 59 - E-mail info@orm-paca.org

Retrouvez l'ensemble de nos publications en ligne sur : www.orm-paca.org